CRI Nº1 (2022-2023)

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

8 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congo	és et absences	5
2	Visite	dans le cadre des journées diplomatiques	5
3	Ouve	rture de la session 2022-2023	5
4	Appro	obation de l'ordre du jour	6
5	Nomi	nation du Bureau définitif (Articles 3 et 4 du règlement)	6
6	Alloc	ution du président	6
7	Quest	ions écrites (Article 81 du règlement)	8
8	Dépôt	ts	8
9	Quest	ions d'actualité (Article 83 du règlement)	9
	9.1	Question de M. Matteo Segers à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre- président, intitulée «Protection du secteur associatif face à la crise énergétique»	. 9
	9.2	Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre- président, intitulée «Impact de la crise énergétique sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	. 9
	9.3	Question de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Écoles, sport, jeunes, culture: l'urgence face à la flambée des prix de l'énergie»	. 9
	9.4	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Suppression des subventions pour les spectacles théâtraux d'été à l'Abbaye de Villers-la-Ville»	15
	9.5	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pénurie de places en crèches»	17

9.0	présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Nomination de la nouvelle déléguée générale ou du nouveau délégué général aux droits de l'enfant»
9.7	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «PSG»
9.8	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats du dernier examen d'entrée en médecine et dentisterie»
9.9	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de l'examen en médecine et dentisterie».
9.10	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mise en place de la charte d'encadrement des baptêmes estudiantins»
9.11	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Manuel scolaire prosélyte dans les mains des élèves de deuxième et de troisième années secondaires?»
9.12	Question de M. Michael Vossaert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réflexion à mener sur la future réforme des rythmes scolaires journaliers»
9.13	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réflexions autour de la réforme des rythmes scolaires»

9.14	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Menaces du ministre Weyts sur l'école francophone de Renaix»	.30
9.15	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Exode des profs d'immersion linguistique»	.31
9.16	Question de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Augmentation du coût de la rentrée scolaire»	.33
9.17	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Frais scolaires»	.33
10 Prise	en considération	36
11 Propo libert toute Secré	en considération osition de résolution relative à la nécessité de préserver partout la é de la presse en veillant à la protection des journalistes et de soutenir initiative visant à la désignation d'un représentant spécial auprès du taire général de l'ONU pour la sécurité des journalistes (doc. 348 1-2022) nos 1 et 2)	
11 Propo libert toute Secré	osition de résolution relative à la nécessité de préserver partout la lé de la presse en veillant à la protection des journalistes et de soutenir l'initiative visant à la désignation d'un représentant spécial auprès du étaire général de l'ONU pour la sécurité des journalistes (doc. 348	36
11 Propo libert toute Secré (202)	osition de résolution relative à la nécessité de préserver partout la sé de la presse en veillant à la protection des journalistes et de soutenir s initiative visant à la désignation d'un représentant spécial auprès du staire général de l'ONU pour la sécurité des journalistes (doc. 348 1-2022) n ^{os} 1 et 2)	36

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

- − La séance est ouverte à 14h00.
- Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
- M. le président. Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes Laffut, de Coster-Bauchau et Groppi, ainsi que M. Furlan, pour raisons de santé; MM. Léonard et Sahli, pour raisons personnelles.

2 Visite dans le cadre des journées diplomatiques

M. le président. – Nous avons le plaisir d'accueillir en tribune des représentants de Wallonie-Bruxelles International (WBI): l'administratrice générale ainsi que plusieurs délégués généraux, agents de liaison scientifique et agents de liaison académique et culturelle. Avant la présente séance plénière, j'ai eu l'occasion de les rencontrer, en compagnie des membres du Bureau du Parlement et du Bureau de la section de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des journées diplomatiques de l'année 2022, année particulière à plusieurs titres.

Ces journées diplomatiques ont d'abord connu un temps d'arrêt durant quatre ans à cause de la situation sanitaire. Ensuite, nous célébrons en cette année 2022 les 40 ans de WBI. Durant ces 40 ans, WBI s'est mis au service des secteurs concernés par les relations internationales: la recherche, l'enseignement supérieur, la culture, etc.

Chères et chers collègues, je vous invite à applaudir nos invitées et nos invités qui le méritent bien. (Applaudissements sur tous les bancs)

3 Ouverture de la session 2022-2023

M. le président. – Je prie Mme Sobry et M. Nemes, les deux plus jeunes membres présents de l'Assemblée, de prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires. (*Mme Sobry et M. Nemes prennent place au Bureau*)

Le Parlement se réunit aujourd'hui de plein droit en vertu de l'article 32, § 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, modifié par le décret du 9 novembre 2017.

En application de l'article 32, § 3, de cette même loi, le gouvernement a prononcé la clôture de la session 2021-2022 de notre Assemblée ce mercredi 7 septembre 2022 à minuit.

Je déclare donc ouverte la session 2022-2023 du Parlement de la Communauté française.

4 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du mardi 30 août 2022, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 8 septembre 2022.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (Assentiment)

5 Nomination du Bureau définitif (Articles 3 et 4 du règlement)

M. le président. – Nous passons à la nomination du Bureau définitif.

L'article 3 de notre règlement prévoit que «le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus. Dans ce cadre, le Parlement procède, par des élections distinctes, à la nomination d'un président, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, d'un troisième vice-président et de trois secrétaires; le nombre de ces derniers peut être augmenté par décision du Parlement et sous réserve du respect de la représentation proportionnelle».

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – J'ai l'honneur et le plaisir de proposer M. Rudy Demotte pour la présidence. Je propose également M. François Bellot, M. Matthieu Daele et moi-même, respectivement comme premier, deuxième et troisième vice-présidents. Enfin, je propose M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Philippe Dodrimont et Mme Mathilde Vandorpe comme secrétaires.

M. le président. – Dans ces conditions, le Parlement étant unanime, je proclame élu le Bureau composé comme suit: M. Rudy Demotte comme président, M. François Bellot comme premier vice-président, M. Matthieu Daele comme deuxième vice-président, M. Laurent Devin comme troisième vice-président et MM. Jean-Pierre Kerckhofs et Philippe Dodrimont ainsi que Mme Mathilde Vandorpe comme secrétaires. (Applaudissements)

Je déclare le Parlement de la Communauté française constitué.

Conformément à l'article 5 de notre règlement, il en sera donné connaissance au Roi, aux chambres législatives, aux autres parlements de Communauté et aux parlements régionaux.

6 Allocution du président

M. le président. – Je remercie l'ensemble de l'Assemblée pour ma reconduction en tant que président du Parlement. Chers et chères collègues, je vous remercie

aussi d'avoir reconduit le Bureau. Ce faisant, vous nous témoignez votre confiance. Aujourd'hui, dans le cadre de l'exercice de la démocratie, cette reconnaissance nous va droit au cœur.

En ce jour, plusieurs questions nous envahissent l'esprit. Au regard des responsabilités de notre institution, nous connaissons des temps de questionnements fondamentaux. Ceux-ci peuvent porter sur l'économie, la flambée des prix de l'énergie, les relations internationales polarisées par la guerre à la porte orientale de l'Union européenne, la précarisation grandissante de la population et la fracture sociale abyssale.

La défiance qui s'installe entre citoyens et décideurs devient préoccupante. Nous assistons surtout et avant tout à un dérèglement systémique, non seulement du climat, mais aussi de notre biosphère qui entraîne l'humanité vers l'inconnu. Là où nous vivions jusqu'il y a peu dans une forme naïve d'insouciance, nous affrontons aujourd'hui une situation qui se traduit surtout par le doute, l'incertitude, l'appréhension... bref, une remise en cause.

Cet horizon inquiétant ne doit pas conduire à la sidération et encore moins à la fatigue, à l'abandon ou à la démission du monde politique. Il nous faut forger cet horizon ensemble, ici et maintenant. Retroussons-nous les manches dans les organes démocratiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Réaffirmons tout d'abord, sous les formes les plus appropriées, l'importance de la démocratie dans le combat pour l'émancipation et la liberté individuelle, la solidarité et la justice sociale collective, ainsi que l'intérêt de la démocratie parlementaire, pour faire face aux défis du temps, en restant au diapason du peuple souverain auquel nous sommes et restons redevables.

Quelle institution mieux que le Parlement de la Communauté française, qui est l'émanation de la fédération des intérêts communs des Bruxellois et Wallons de langue française, qui est chargé des matières personnalisables et qui pavoise culture, éducation, enseignement et science, peut répondre aux gageures du temps?

Nous devons prévenir l'émergence des radicalismes violents. Nous devons éviter des visions dichotomiques qui donnent une image binaire et tronquée du monde et conduisent aux affrontements parfois bellicistes sans jamais pour autant résoudre les problèmes de fond. Un débat sur l'avenir avec un esprit libre et critique a sa place dans cette enceinte. Les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous donnent une capacité à répondre de manière efficace avec une approche holistique.

Saisissons-nous des instruments à notre disposition pour éviter que le fossé social ne se creuse davantage. Nous devons faire en sorte que la formation des jeunes esprits conduise à la mise en œuvre d'une économie renouvelée basée sur la durabilité, la reconnexion avec la nature et le vivant. Armés d'une même

conviction, nous y parviendrons avec notre force, notre volonté, nos leviers, chacun selon ses moyens.

En ce début de session 2022-2023, je tiens à remercier nos services pour leur dévouement et leur précieuse collaboration, ainsi que la presse qui couvre et relaie nos travaux.

Bonne rentrée à tous!

7 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

8 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d'activités 2021 d'Unia (doc. 427 (2021-2022) n° 1). Ce rapport d'activités a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Nous avons également reçu le rapport d'activités de Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour l'année 2021 (doc. 428 (2021-2022) n° 1), le projet de décret portant assentiment à l'accord de coproduction cinématographique du 12 avril 2021 entre le gouvernement de la République du Sénégal et le gouvernement de la Communauté française de Belgique (doc. 429 (2021-2022) n° 1), le projet de décret portant assentiment à la Convention n° 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée à Genève le 21 juin 2019 par la Conférence internationale du travail à sa cent huitième session. (doc. 430 (2021-2022) n° 1) et le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la Communauté germanophone, le gouvernement de la Région flamande, le gouvernement de la Région wallonne, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement de la République française en matière de transferts de corps par voie terrestre des personnes décédées, fait à Paris le 9 mars 2020 (doc. 431 (2021-2022) n° 1). Ces documents ont été envoyés à la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

Enfin, nous avons reçu le projet de décret portant diverses dispositions relatives aux Sports, à l'Aide à la jeunesse et à la Jeunesse (doc. 432 (2021-2022) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

- 9 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)
- 9.1 Question de M. Matteo Segers à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Protection du secteur associatif face à la crise énergétique»
- 9.2 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Impact de la crise énergétique sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»
- 9.3 Question de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Écoles, sport, jeunes, culture...: l'urgence face à la flambée des prix de l'énergie»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (Assentiment)

M. Matteo Segers (Ecolo). – Il y a un an, je m'étais présenté devant vous avec deux fleurs qui représentaient la nécessaire solidarité entre le Sud du pays et Bruxelles face aux inondations. Depuis un an, ces deux fleurs ont continué à exister et à se rencontrer: la Fédération Wallonie-Bruxelles reste un espace d'échanges et de réflexions.

À l'heure actuelle, le secteur associatif est extrêmement affecté par la crise énergétique — entre autres le sport, la culture et l'éducation permanente. Les personnes qui touchent à notre cœur et qui font en sorte que nous soyons ici ensemble doivent parfois faire un choix cornélien entre payer leurs factures énergétiques ou accomplir leurs missions. C'est inacceptable.

J'aimerais rappeler la proposition que mon groupe a faite au niveau fédéral: ouvrir un tarif social pour tout le secteur associatif afin qu'il puisse assumer ses factures sans devoir remettre en question ses engagements sociétaux. Une telle mesure est d'une grande importance, non seulement pour la transition énergétique, mais aussi pour soutenir les actions de ce secteur pour la démocratie. Nos collègues partenaires à l'étranger connaissent et soutiennent les opérateurs de ce secteur.

Monsieur le Ministre-Président, comment, à l'aide de toutes vos forces et de l'unité qui peut être trouvée ici, tant dans la majorité que dans l'opposition, soutenez-vous ce secteur pour que le fédéral intervienne en ouvrant ce droit à un tarif social décent? Quelle a été la position de votre gouvernement au Comité de concertation (Codeco)? Je voudrais également attirer votre attention sur la nécessité d'aider les plus faibles, ceux qui sont en danger, donc l'ensemble des secteurs mis en péril.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). — Monsieur le Ministre-Président, je m'adresse à vous aujourd'hui parce que l'inflation est aussi élevée qu'en 1976 et que l'ensemble des secteurs de la Communauté française sont touchés par la crise économique et énergétique. Je ne vous demanderai pas l'état de la situation aux

autres niveaux de pouvoir; chacun prend ses responsabilités en fonction de ses compétences. En revanche, les secteurs sous la responsabilité de la Communauté française sont essentiels à la démocratie, à l'émancipation de la population et en particulier à celle des jeunes. L'enseignement, la culture, la jeunesse, le sport, l'aide à la jeunesse sont touchés de plein fouet, d'autant plus que la Région wallonne ne prévoit aucune indexation des points de l'aide à la promotion de l'emploi (APE).

Dans le cadre de vos compétences, quelles mesures votre gouvernement envisage-t-il actuellement pour soutenir l'ensemble du secteur associatif? Si rien n'est pas fait aujourd'hui pour sauver ce secteur, ce seront la démocratie, la santé, l'éducation et l'avenir de la jeunesse et de la population qui sont mis en danger. Si nous n'agissons pas et ne faisons pas face à cette crise, les moyens que nous aurons à déployer demain seront bien plus importants. Quelles sont vos propositions?

M. Germain Mugemangango (PTB). — La crise énergétique s'impose bel et bien à nous. Elle risque de faire deux types de victimes: d'une part, les citoyens et, d'autre part, les institutions que sont les écoles, les clubs de sport, les théâtres et les centres culturels. Tous font face à des factures impayables. Monsieur le Ministre-Président, vos récents propos m'ont étonné. Dans le cadre de votre précédente fonction de bourgmestre, vous expliquiez avoir constaté que certaines écoles faisaient un usage inconsidéré de leurs radiateurs, les allumant à tort et à travers.

En plus d'être méprisant, ce commentaire me paraît déconnecté de la réalité de terrain. J'ai récemment été en contact téléphonique avec un directeur d'école qui m'expliquait qu'il allait devoir faire face à une surfacturation de 15 000 euros sur une base annuelle! Celui-ci sera ainsi obligé de faire des choix financiers qui auront d'indéniables conséquences sur les élèves et les familles. Dès lors, comptez-vous, ainsi que votre gouvernement, prendre notamment part aux réunions du Codeco afin de prendre de véritables mesures visant à faire baisser les montants de ces factures?

Il faut exiger du niveau fédéral un blocage des prix du gaz et de l'électricité d'une part; il faut lui demander qu'il aille puiser l'argent nécessaire dans les surprofits pour financer ce type de mesure d'autre part. Pour rappel, le groupe ENGIE représente à lui seul 9 milliards d'euros de surprofits. Si nous voulons vraiment venir en aide aux écoles et institutions, il est grand temps que le gouvernement de notre Fédération demande au niveau fédéral de prendre de véritables mesures.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Je voudrais tout d'abord saluer le travail de notre réseau francophone à l'étranger, qui œuvre au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale, même dans une

conjoncture socioéconomique difficile. Notre présence à l'étranger est importante pour établir toute une série de collaborations avec des opérateurs locaux.

Nous sommes confrontés à une crise énergétique, qui est elle-même la conséquence d'une grave crise géopolitique. Cette nouvelle crise survient à la suite d'une période déjà très perturbée par la crise sanitaire et les inondations qui ont frappé une partie de la Wallonie et affecté nos écoles, nos crèches et nos institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

Cette crise énergétique ne sera probablement pas la dernière crise de la législature. Nous ferons également face à des difficultés budgétaires, tout comme les autres niveaux de pouvoir, communes, provinces, Régions, et État fédéral. Le gouvernement est évidemment sensible au désarroi des ménages, des indépendants, des PME et de tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soient les écoles, les hautes écoles, les universités, les crèches, les secteur de la petite enfance, de la culture, de la jeunesse ou du sport. Nous sommes en pleine réflexion face à la souffrance de ces secteurs.

Par ailleurs, nous n'avons pas attendu cette crise énergétique pour réagir. Nous n'avons pas attendu que les ménages et les acteurs de notre société aient des difficultés à payer leurs factures pour agir. Nous avons anticipé de façon structurelle. Pour la première fois de son histoire, notre Parlement a adopté un texte portant sur la transition écologique: le décret du 1^{er} juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique. Le gouvernement a également adopté son Plan de transition écologique. J'aurai l'occasion d'en reparler lors du débat thématique qui aura lieu la semaine prochaine. Plusieurs mesures ont été prises et seront encore prises.

Dans le cadre du Recovery and Resilience Facility (RRF), le Plan de relance européen, nous avons également intégré des investissements visant à économiser l'énergie et compatibles avec la transition écologique, que ce soit dans le secteur de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement supérieur, de la culture, de la jeunesse ou du sport. Nous avons vraiment misé sur des investissements liés à la transition écologique. Il en sera de même pour le milliard d'euros que nous avons décidé, lors d'un conclave budgétaire qui a eu lieu voici quelques mois, de consacrer aux investissements dans les écoles.

Ce matin, le gouvernement a décidé d'envoyer une circulaire commune à tous les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour leur rappeler de faire preuve de bon sens et d'assumer leurs responsabilités. Nous y rappelons que l'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée.

Je voudrais maintenant vous faire, Madame et Messieurs les Députés, un commentaire sur le Codeco. À chacun ses compétences! Nous n'avons aucune leçon à donner aux autres niveaux de pouvoir. L'Europe, le niveau fédéral et les Ré-

gions doivent assumer leurs responsabilités, mais ceci ne doit pas pour autant nous détourner des nôtres. L'indexation des APE, l'établissement de tarifs sociaux, l'aide aux ménages ou aux entreprises ne relèvent pas de nos compétences. Même si les échanges au Codeco étaient francs, directs, positifs et constructifs, chacun faisait attention à ce qu'un niveau de pouvoir n'empiète pas sur les compétences d'un autre.

D'ailleurs, au sujet de la crise sanitaire, quand un ministre de la Santé voulait imposer des mesures aux différents niveaux de pouvoir entraînant des obligations impossibles à respecter par les écoles ou les infrastructures culturelles, je me suis toujours opposé à ce que le gouvernement fédéral prenne des décisions qui auraient eu un effet négatif sur les secteurs de la Fédération Wallonie Bruxelles. C'est pour cela que, je le répète, à chacun ses compétences.

Malgré nos responsabilités, nous ne disposons pas de moyens d'action, comme les autres niveaux de pouvoir, et qui nous permettraient de diminuer directement la facture énergétique ou de jouir d'aides financières sur le modèle des Régions et du niveau fédéral.

C'est le même principe quand il s'agit de l'Europe. Nous souhaitons bien sûr un plafonnement des prix de l'énergie et une contribution de certaines sociétés actives dans le domaine de l'énergie qui réalisent des marges anormalement élevées. J'espère que si l'Europe réussit à imposer ses demandes, la Fédération Wallonie Bruxelles bénéficiera d'un soutien financier de sa part. Au nom du gouvernement, comptez sur moi pour réitérer cette demande à maintes reprises. C'est ce que j'ai fait lors de la crise sanitaire; rien ne m'empêchera de le refaire pour cette crise énergétique.

Pour finir, même si la situation est compliquée pour tous les secteurs que vous avez évoqués, nous devons tenir compte du contexte budgétaire difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre principale charge budgétaire consiste à payer des salaires. Leur indexation automatique, prévue à deux reprises en 2023, aura des conséquences importantes sur la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2022, au niveau de l'enseignement obligatoire, rien que l'indexation automatique des salaires a entraîné un surcoût de 500 millions d'euros. Vous avez rappelé que le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2022 présente un déficit d'un milliard d'euros. Cela ne signifie pas que nous ne serons pas prêts à examiner et à prendre une série de mesures en fonction d'une amélioration de nos recettes dont nous allons bénéficier du gouvernement fédéral. Cela fera l'objet du travail en conclave budgétaire durant la semaine du 3 octobre prochain.

Par ailleurs et pour rappel, nous avons décidé, lors de la crise sanitaire de la Covid-19, de maintenir quoi qu'il en soit l'activité des différents secteurs et les subventions aux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je rappelle également que des indexations sont prévues par décret pour les frais de fonctionnement, les contrats-programmes ou les conventions. Dans un contexte difficile au niveau budgétaire, nous avons pris nos responsabilités sur le plan sanitaire et nous continuerons à le faire.

(13)

Monsieur Mugemangango, vous avez pour habitude de sortir les éléments de leur contexte. Nous appellons tous les acteurs à faire preuve de bon sens et à faire en sorte que la consommation énergétique soit la moins élevée possible. Il est vrai que vous n'avez pas d'expérience en matière de gestion. Le PTB est très fort en paroles, en discours, en caricature ou en amalgames. Les autres partis démocratiques, d'opposition ou de la majorité, assument leurs responsabilités. Vous ne l'avez jamais fait et ne le ferez probablement jamais. C'est trop difficile d'avoir le courage d'assumer des politiques.

Vous ne connaissez pas la réalité des écoles, mais il y a des efforts à faire en matière de consommation énergétique, tout comme chez les ménages, dans les entreprises, au niveau des opérateurs culturels et sportifs. Nous allons le rappeler. Je trouve déplacé que vous critiquiez aujourd'hui un membre du gouvernement ou de ce Parlement, qui assume depuis des années des responsabilités, notamment au niveau local. Je n'ai pas de leçons à recevoir de vous, qui restez toujours au balcon et envenimez la situation, en rendant la situation encore plus anxiogène qu'elle ne l'est aujourd'hui.

M. le président. — J'aimerais apporter une précision à propos du dépassement des temps de parole: nous avons longuement abordé le débat énergétique lors de la Conférence des présidents de ce matin. En effet, indépendamment des questions d'actualité d'aujourd'hui, qui sont tout à fait légitimes, nous tiendrons aussi un débat thématique sur ce sujet la semaine prochaine. J'ai donc été plus souple pour les temps de parole; je le serai également pour les temps de réplique. Vous avez donc la garantie, Madame et Messieurs les Députés, que je ne serai pas trop strict. Afin d'éviter les frustrations, ce sera encore le cas lors du débat de la semaine prochaine.

M. Matteo Segers (Ecolo). — Monsieur le Ministre-Président, tout comme les citoyens et les citoyennes, le secteur associatif exprime sa colère, bien compréhensible. Le secteur se demande comment il va tenir. Notre rôle, en tant que responsables politiques, est de rester unis. Nous devons entendre cette colère et cet énervement, et nous devons trouver ensemble des solutions créatives et immédiates. Nous devons garder notre sang-froid et agir.

La création d'un tarif social pour les associations est une idée qui mérite d'être relayée auprès du gouvernement fédéral. La Fédération Wallonie-Bruxelles est responsable de la protection du secteur associatif et des secteurs de l'éducation, de la culture et du sport. Elle doit les soutenir. La Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi la capacité de s'exprimer et d'affirmer qu'un tel tarif social

pourrait être financé grâce à la taxation des surprofits réalisés par les entreprises d'énergie. Il est possible d'aller chercher les moyens nécessaires et de les redistribuer. Une juste redistribution vers le monde associatif serait fondamentalement démocratique: elle éviterait un effondrement du secteur en renforçant la première ligne, à savoir celles et ceux qui ont besoin d'être soutenus dans leur action citoyenne.

Notre monde doit évoluer. Nous devons faire un effort en faveur d'une plus grande sagesse énergétique. L'investissement de 32 millions d'euros dans les bâtiments culturels constitue un effort majeur, qui est probablement le plus important réalisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine culturel depuis longtemps. Il faut poursuivre cet effort et prendre la parole pour défendre un secteur qui a autant besoin du monde politique que le monde politique a besoin de lui.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). — Monsieur le Ministre-Président, la longueur de votre réponse nous a presque plongés dans un débat d'actualité! Toutefois, personne ne nous reprochera d'avoir pris le temps d'aborder ce sujet en profondeur. Au sein du groupe Les Engagés, nous ne nions pas les mesures qui ont été prises par le biais du Plan de relance européen, du Plan de transition écologique et du budget d'un milliard d'euros pour les écoles, même si nous n'avions pas procédé de la même manière.

En revanche, il y a urgence! Si des mesures ne sont pas prises rapidement, certaines crèches, certaines écoles de devoirs (EDD) et certains clubs sportifs fermeront leurs portes avant la fin de l'année. Certes, chacun doit faire des efforts. Toutefois, je ne comprends pas qu'à l'heure où nous parlons, aucune réunion conjointe des gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale n'ait encore eu lieu. Il n'y en a d'ailleurs pas eu depuis le début de la législature. Or, c'est maintenant que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit exiger des efforts de la part des autres entités. Vous êtes aujourd'hui coincé à cause de la négligence du gouvernement wallon vis-à-vis de ses propres responsabilités financières. Et c'est pourtant vers vous que l'on se tournera lorsque des crèches et des EDD fermeront leurs portes. Je ne vous demande pas d'endosser des responsabilités qui ne sont pas les vôtres, mais de contribuer à réunir d'urgence des gouvernements conjoints.

L'absence d'investissements aujourd'hui nous coûtera beaucoup plus cher demain, sur les plans de la santé physique et mentale, de la cohésion sociale et de la dynamique des secteurs de la Communauté française.

M. Germain Mugemangango (PTB). — Monsieur le Ministre-Président, vous nous faites part d'un élément important: votre gouvernement et vous-même allez défendre des mesures fortes au Codeco, telles que le blocage des prix et la taxation des surprofits des producteurs ou, à tout le moins, un prélèvement sur ces surprofits. Au conseil communal de Mons, mon groupe a introduit une proposition

de résolution pour demander que le gouvernement fédéral prenne ces deux mesures. Ce texte a été soutenu par tous les groupes, sauf par le conseiller communal Georges-Louis Bouchez. Nous avons l'intention de proposer un texte similaire au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et espérons que l'ensemble des groupes politiques le soutiendra.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre-Président, si vous pensez que les ministres sont par nature des experts de la réalité, vous vous trompez. Les experts de la réalité, ce sont les directeurs et directrices d'école ou les responsables de centres culturels et de clubs de sport qui sont obligés de prendre tous les jours leurs responsabilités, dans des conditions extrêmement difficiles. Ils vont être confrontés à des défis. Vous nous parlez de rénovations et d'économies. Comme tout un chacun, mon groupe trouve qu'il est important de rénover les bâtiments et de faire des économies d'énergie. Toutefois, d'une part, toutes les écoles ne sont pas concernées par les projets de rénovation et, d'autre part, vu les prix de l'énergie, les factures seront élevées malgré les rénovations et les économies. Vous savez aussi que toutes ces personnes s'efforcent de faire des économies depuis des années. Il est donc important que vous preniez des mesures pour empêcher l'augmentation des factures d'énergie et que vous écoutiez ces experts de la réalité qui font face à d'énormes défis.

9.4 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Suppression des subventions pour les spectacles théâtraux d'été à l'Abbaye de Villers-la-Ville»

M. Olivier Maroy (MR). – Est-il encore permis en Fédération Wallonie-Bruxelles d'avoir du succès et de l'ambition? Je peux raisonnablement se poser la question à la suite de la décision de ne pas reconduire les subventions octroyées au spectacle théâtral estival de Villers-la-Ville. Celui-ci est pourtant une véritable success story qui dure depuis 36 ans. Ainsi, cet été, ce ne sont pas moins de 21 000 spectateurs qui sont venus applaudir la magnifique adaptation de «Roméo et Juliette» dans le cadre des ruines de l'Abbaye de Villers-la-Ville qui est un des joyaux du patrimoine de Wallonie. Ce spectacle est le carton de l'été et c'est du «made in chez nous» avec 75 comédiens, machinistes, administratifs ou techniciens. Fort logiquement, je m'attends à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutienne ce succès et en soit fière. Pourtant, par deux fois, en 2020 et en 2021, Madame la Ministre, vous avez refusé de reconduire les subventions octroyées à cette production estivale, suivant certes en cela l'avis négatif rendu par la commission d'avis compétente.

Du reste, les motivations contenues dans cette décision interpellent: la première consiste à dire que ce spectacle n'a pas besoin des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'il bénéficie déjà de celles d'autres niveaux de pouvoir tels que la province et la Région wallonne, ainsi que de sponsors privés. Est-ce

que les subventions sont réservées à des opérateurs qui présentent un budget en déséquilibre? Est-ce qu'il existe une prime à la mauvaise gestion? Le succès et l'ambition ne méritent-ils pas d'être soutenus?

La deuxième motivation est le manque de parité de genre dans le choix des metteurs en scène. J'ai relu le décret en vigueur et je n'y trouve pas ce critère. J'aimerais vous entendre à ce sujet, Madame la Ministre. Un malaise existe puisque, dans un article paru dans «Le Soir» il y a quelques jours, vous-même, ou quelqu'un de votre cabinet, précisez que «le nouveau décret recommande de tendre vers plus de parité, mais ce n'est aucunement un critère déterminant, ni une sanction.» En mai dernier, toujours dans «Le Soir», vous disiez que «les acteurs culturels nous disent qu'ils ne pourraient, pour chaque projet, considérer qu'il faut une femme, un homme, etc. La liberté artistique reste un fondement des politiques culturelles. Il est prévu d'avoir une attention accrue à la diversité de genre. Cela se conçoit de manière globale et pas du tout de projet à projet.» Or, ici, c'est exactement l'inverse que vous faites. Pourquoi avez-vous suivi l'avis remis par la commission d'avis alors que cette dernière s'écarte très clairement des critères prévus dans le décret ? Qu'en est-il de la liberté de création avec cette interprétation abusive des critères repris dans le décret?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Monsieur le Député, mon objectif est que la culture dans toute sa diversité atteigne le plus large public. Les subventions sont liées à des missions confiées à des opérateurs, en l'occurrence au niveau culturel, afin de permettre aux citoyens d'exercer leurs droits culturels. C'est en ce sens que les commissions d'avis instaurées par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, à la fin de la précédente législature, remettent leurs avis quand il y a des demandes de subventions.

En ce qui concerne Villers-la-Ville, la commission d'avis s'est prononcée au regard des différents critères du décret. Elle a ainsi remis deux avis successifs négatifs après avoir émis un avis réservé en 2019, alors que je n'étais pas encore ministre. Pour 2021, la commission estime qu'au regard du décret, deux des critères sur quatre ne sont pas respectés: d'une part, la qualité artistique et culturelle vu le peu de place laissé à l'écriture contemporaine et, d'autre part, l'accessibilité, étant donné le prix élevé des places. Je m'emploie à respecter le décret et je suis les avis des instances d'avis. Je me dois cependant de rétablir la vérité sur un élément: la commission a exprimé un regret sur l'aspect du genre. Je répète toutefois que les deux critères sont bien prévus dans le décret.

Je sais que la discussion ne s'arrêtera pas là puisque vous avez déjà prévu de m'interroger en commission la semaine prochaine. Nous pourrons alors entrer plus dans le détail.

M. Olivier Maroy (MR). – J'y compte bien, Madame la Ministre, car votre décision interpelle fortement mon groupe. Elle a un résultat immédiat: l'été prochain, le prix des places à Villers-la-Ville augmentera de deux euros, soit le résultat de la division de 40 000 euros par 21 000 spectateurs. Votre raisonnement est en outre tarabiscoté: vous reprochez une insuffisante démocratisation du prix des places tout en supprimant les subventions à un événement qui rencontre le succès depuis 36 ans! La commission d'avis reproche à cette production de faire du théâtre de répertoire. Mais où se situe dans ce cas la liberté de création?

Le succès n'est pas un vilain mot! Je conclus mon propos en soulignant que je souscris au commentaire d'une chroniqueuse du magazine «Marianne»: «Compter les femmes, compter les jeunes, compter les représentants de la diversité, cette arithmétique grotesque n'a rien à voir avec la culture. Il est heureux qu'il y ait encore des gens qui se fichent éperdument du sexe, de l'origine, de l'âge, de la couleur. Tout simplement parce que la culture n'a ni sexe, ni origine, ni âge, ni couleur. Ça s'appelle l'universalisme, tout simplement.»

9.5 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pénurie de places en crèches»

Mme Véronique Durenne (MR). — Depuis des années, la pénurie de places en crèches est un souci pour de nombreuses familles et un thème récurrent à l'époque de la rentrée. Cependant, elle semble s'aggraver d'année en année et atteindre désormais un niveau inquiétant. Les raisons de ce phénomène sont le manque de bâtiments adaptés, l'insuffisance de subventions pour la création de crèches même si des aides ont déjà été octroyées à ce poste, la pénurie de puéricultrices, d'accueillantes et en général de personnes intéressées par ces métiers. La France fait également face à un déficit criant d'effectifs, qu'on surnomme «la grande démission».

Madame la Ministre, comment éviter une telle situation en Belgique? Comment sortir de la pénurie, alors que les demandes dépassent largement l'offre? Comment inciter à la création de crèches, notamment privées? Comment redonner de l'intérêt pour un métier si important?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Disposer de places de qualité en suffisance et accessibles à tous les enfants et toutes les familles est une priorité. Ce n'est pas nouveau: il est évident qu'il y a un manque de places. Il est tout aussi évident que l'absence d'appel à projets pendant huit ans a créé et aggravé un déficit qui, aujourd'hui, fait particulièrement sentir ses effets. Heureusement, le gouvernement a choisi d'investir dans

la création de places. Plus de 5 000 verront en effet le jour d'ici 2026, tant en Wallonie qu'à Bruxelles.

En ce qui concerne le recrutement des accueillantes, les difficultés sont bien réelles dans le secteur de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, la situation n'est pas aussi grave qu'en France ou en Flandre. De plus, il faut apporter quelques nuances, par exemple il existe des disparités. Certains territoires, comme Bruxelles, subissent plus la pénurie que d'autres. En outre, certains secteurs d'accueillantes sont plus touchés, comme les accueillantes à domicile.

Il y a quelques mois, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a rassemblé les acteurs de la formation et de l'emploi, à savoir Actiris, le FOREM et le secteur professionnel en tant que tel, afin d'élaborer un projet qui prendrait ses effets à partir du mois de janvier 2023 et qui viserait à promouvoir la formation et le recrutement des accueillantes. Ce travail a été commencé et il se poursuit actuellement. Son but est de satisfaire en partie les besoins que vous mettez en avant dans votre question, Madame la Députée.

Par ailleurs, en ce qui concerne les milieux d'accueil non subventionnés, la rentrée permettra d'observer les effets des décisions que nous avons prises dans le cadre de la réforme, notamment celle, inédite, d'octroyer une subvention de base aux milieux non subventionnés, ou celle relative à la clarification de certains éléments de la formation initiale.

Mme Véronique Durenne (MR). – Environ 4 000 places seront effectivement créées en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais nous manquons aussi de personnel. J'insiste donc sur le caractère absolument prioritaire de la formation et de la nécessité de rendre plus attractive la profession.

Vous devez lutter contre cette pénurie en collaborant avec la ministre Morreale au niveau de la Région wallonne. Toutefois, lors d'une récente interpellation de Mme Galant, votre homologue a répondu que, lors des réunions entre l'ONE, les administrations et le FOREM, elle n'avait été informée d'aucune difficulté liée à une pénurie de personnel. De votre côté, vous affirmez aujourd'hui que vous avez lancé des réunions, dont plusieurs ont déjà eu lieu, et que les choses devraient se mettre en place pour le début de l'année 2023. Je suis donc étonnée des réponses formulées de part et d'autre; je ne peux que vous encourager à travailler ensemble pour lutter contre la pénurie d'accueillantes et redonner de l'attractivité à ce métier.

9.6 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Nomination de la nouvelle déléguée générale ou du nouveau délégué général aux droits de l'enfant»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Mme Durenne a parlé de pénurie et j'espère que nous n'aurons pas de peine à désigner le nouveau délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). Demain, Bernard De Vos offrira un verre pour célébrer sa sortie de fonction, mais, à l'heure actuelle, nous ignorons toujours qui lui succédera.

Les articles de presse parus récemment font état de nombreuses interrogations à ce sujet et j'espère que les enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne seront pas laissés-pour-compte. Madame la Ministre, c'est à la fois la rentrée scolaire et la rentrée parlementaire. Or, au mois de juillet dernier, nous avons voté à l'unanimité l'avis rendu par le comité des parlementaires et le jury des experts. Dès lors, quelle est la position du gouvernement sur cet avis?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Madame la Députée, les intérêts et les droits des enfants doivent primer dans ce dossier. Je partage le souci de certains acteurs du secteur quant à la nécessité que cette fonction soit occupée par la personne la plus apte à assurer la défense de ces droits. Je peux vous assurer que le gouvernement suivra l'avis unanime rendu par le Parlement quant à l'élection d'un DGDE parmi six candidats.

Je vous rejoins également sur l'idée que cette nomination ne peut pas être politique. Pour que cette désignation ait lieu en bonne et due forme, le gouvernement est tenu de rendre une comparaison de titres et de mérites sur la base des missions prévues par le décret du 20 juin 2002 instituant un délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant. En effet, il est extrêmement important que la procédure de désignation soit effectuée en parfaite objectivité eu égard aux compétences et expériences des différents candidats. La tâche est ardue et le gouvernement n'a pas encore tranché. Encore une fois, ce sont bien évidemment les intérêts et les droits des enfants qui doivent primer dans le cadre de cette désignation.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Il va de soi que l'intérêt des enfants fait partie des priorités de mon groupe. Ainsi, sur la base de rapports et avis d'experts, nous avons énormément travaillé dans ce domaine avec le comité des parlementaires. Nous souhaitons que le travail se poursuive et nous ne doutons pas que vous agirez rapidement afin que cette importante fonction ne reste pas vacante.

9.7 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à

la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «PSG»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Le titre de ma question tient en trois lettres: «PSG», pour «pitoyablement sans gêne», comme le fou rire de Kylian Mbappé et les propos de Christophe Galtier en conférence de presse. À un journaliste qui l'interpellait sur l'opportunité pour les joueurs du Paris-Saint-Germain de prendre le train plutôt que l'avion pour un déplacement de très courte distance entre Paris et Nantes, l'entraîneur parisien a ironisé en parlant de chars à voile.

Ces faits donnent l'impression que certains sportifs de haut niveau, très minoritaires, appartiennent à une classe sociale complètement déconnectée de la réalité écologique et des défis auxquels la société fait face. Ils sont totalement déconnectés de la réalité des citoyens qui font des efforts au quotidien pour la sauvegarde de la planète et de ceux qui se privent pour honorer à la fin du mois leur facture énergétique. Dans cette affaire, il est aussi question de justice sociale. Ces sportifs sont également très loin des gens qui ont vécu les premiers effets des dérèglements climatiques, à savoir la sécheresse et les inondations.

Aujourd'hui, j'aurais rêvé que Kylian Mbappé, et les sportifs de haut niveau de manière générale, soient des ambassadeurs de la cause climatique. Imaginez l'influence qu'ils pourraient avoir s'ils appuyaient utilement le discours des scientifiques du Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Madame la Ministre, comment vous assurez-vous que les sportifs de haut niveau et que les acteurs du monde du sport professionnel s'engagent très concrètement en faveur de la cause climatique? Comment faites-vous en sorte que le mouvement sportif se dote d'une véritable stratégie de décarbonation? Je ne vise pas ici les initiatives ponctuelles qui ont vu le jour. Je plaide plutôt en faveur d'un vrai suivi, au moyen d'indicateurs, afin que les membres du secteur sportif contribuent aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. — Monsieur le Député, le principal mérite de la conférence de presse que vous avez évoquée a été de mettre en évidence la très belle discipline qu'est le char à voile. Je vous rassure: nous sommes totalement impliqués dans la lutte contre le changement climatique. J'en veux pour preuve le contrat d'administration que nous devons suivre et qui prévoit l'obligation de sensibiliser l'ensemble du mouvement sportif aux objectifs climatiques. D'ailleurs, les centres ADEPS montrent l'exemple: le centre ADEPS d'Auderghem dispose de 8 000 m² carrés de panneaux photovoltaïques, le centre sportif de la Woluwe est labellisé écodynamique et e nombreux centres ont des contrats avec des sociétés pour apprendre à mieux gérer les déchets.

Par ailleurs, nous avons un plan de neutralisation des émissions de CO₂, puisque l'opération «Parrainez un arbre» permet de compenser l'empreinte carbone de toutes les marches ADEPS jusqu'en 2032. Elle prévoit aussi de compenser les émissions de carbone de la délégation francophone qui s'est rendue aux derniers Jeux olympiques. L'ensemble du gouvernement est donc totalement mobilisé, et le restera.

M. Christophe Clersy (Ecolo). — Compte tenu des initiatives que vous venez de citer, Madame la Ministre, le moment est venu de demander aux fédérations de se doter d'un plan, basé sur des indicateurs, les engageant sur la voie de la décarbonation. Les esprits sont mûrs pour un tel changement.

En ce qui concerne le sport professionnel, en Europe, de nombreux clubs de football ont pris des initiatives, comme le FC Liverpool ou le Betis Séville. Ce dernier est devenu le champion d'Espagne de l'écologie en faisant de la compagnie nationale de chemins de fer son transporteur officiel afin de réduire son impact carbone.

Les sportifs de haut niveau sont des modèles inspirants et doivent continuer à l'être. Ils doivent être au fait des problèmes sociétaux, comme le sont les Diables rouges lorsqu'ils posent un genou à terre avant le match pour manifester leur opposition au racisme systémique et aux discriminations exercées par la police à l'égard des personnes de couleur aux États-Unis.

- 9.8 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats du dernier examen d'entrée en médecine et dentisterie»
- 9.9 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de l'examen en médecine et dentisterie»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (Assentiment)

Mme Rachel Sobry (MR). – À partir de l'année académique 2023-2024, un concours remplacera l'actuel examen d'entrée en médecine et en dentisterie.

En attendant, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) vient de communiquer le nombre de lauréats qui ont réussi l'examen tel qu'il s'organise depuis 5 ans: il y a 869 lauréats pour 5 500 inscrits en juillet et 4 900 inscrits en août, sachant que plus de 80 % de candidats s'étaient inscrits aux deux sessions d'examens. Ce nombre de 869 lauréats est supérieur aux

744 numéros INAMI disponibles pour la promotion 2028 en vertu de l'accord interfédéral.

Madame la Ministre, qu'en est-il de cet «excédent» de lauréats par rapport au nombre de numéros INAMI disponibles? La Fédération Wallonie-Bruxelles devra trouver une solution pour compenser cet excédent dans les trois ans. Qu'est-il prévu à cet égard? La compensation s'opérera-t-elle sur le quota fixé l'année prochaine? L'excédent sera-t-il lissé sur trois ans?

Le quota de 30 % a-t-il été atteint pour ce qui est des lauréats non-résidents? Ces lauréats ont-ils été nombreux à avoir réussi l'examen sans pour autant être classés en ordre utile? Enfin, ce quota sera-t-il revu à l'avenir?

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – 869! C'est le nombre de jeunes qui, cette année, pourront s'inscrire en première année en études de médecine et dentisterie après avoir passé l'examen d'entrée. Le nombre de lauréats n'est que de 869, sur près de 5500 étudiants qui ont tenté de réussir cet examen. C'est moins de 17 %! Ce résultat est inquiétant au regard de la pénurie de médecins en Belgique.

Cette pénurie est concrète, car elle touche les familles au quotidien. Cette pénurie engendre des mois d'attente avant de pouvoir consulter un médecin spécialiste. Cette pénurie se traduit par un réel désert médical dans certaines communes. Les médecins généralistes quittent les villages. Cette situation s'est encore aggravée à la suite de la crise de la Covid-19. Elle s'aggravera encore dans les années à venir, car un médecin généraliste sur trois a plus de 65 ans et un médecin généraliste sur deux a plus de 55 ans. Qui les remplacera dans les années à venir si on refuse à des milliers d'étudiants de s'engager dans des études de médecine qu'ils auraient pourtant voulu suivre?

Face à cette situation dramatique, le gouvernement a décidé d'organiser, dès l'année académique prochaine, un concours encore plus sélectif à l'entrée des études de médecine. Ce concours ne sera plus organisé en deux épreuves, comme cette année, mais en une seule. Or, au vu des résultats de cette année, seuls 6 % des étudiants ont réussi la première épreuve, ce qui équivaut à 333 étudiants.

Madame la Ministre, êtes-vous prête à assumer que, l'année prochaine, il y a un risque que non pas 869, mais 333 futurs étudiants se lanceront dans les études de médecine? Pour le PTB, ce n'est clairement pas envisageable! Nous sommes loin d'être les seuls à penser que c'est une mauvaise idée. Les nombreux étudiants et médecins à travers le pays le pensent aussi.

Comptez-vous maintenir l'organisation d'un concours encore plus sélectif dès l'année prochaine? Que comptez-vous faire pour lutter contre la pénurie actuelle de médecins en Belgique, laquelle s'aggravera encore?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des

Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme prévu, le taux de réussite de la deuxième épreuve est meilleur que celui de la première: 17,2 % contre plus ou moins 8 %. Les résultats globaux, 11,9 %, sont inférieurs à ceux des années précédentes, qui se situaient entre 15 % et 17 %. Les modalités du concours étant identiques chaque année, la seule raison de ce phénomène est probablement une préparation moins efficace des candidats.

Par ailleurs, le quota de 30 % de non-résidents est atteint, et ce, pour la première et la deuxième épreuve.

Concernant l'«excédent» d'étudiants, même si 869 étudiants sont admis aux études à l'issue des épreuves, 744 d'entre eux reçoivent un numéro INAMI. Compte tenu du taux de déperdition d'étudiants, il n'y aura sans doute pas lieu de résorber le surplus d'élèves.

En outre, un concours remplacera l'examen à partir de l'année prochaine. Si le concours avait été organisé cette année selon les modalités prévues – un classement des étudiants en fonction de leur réussite, par ordre décroissant, et une suppression des cotes d'exclusion –, le nombre d'étudiants ayant réussi aurait été plus élevé. Donc, je m'inscris en faux par rapport ce que j'ai entendu de votre part, Madame Vandevoorde: un concours n'est pas plus sélectif qu'un examen. De plus, il sera instauré au bénéfice de la qualité de la formation.

Pour lutter contre la pénurie, nous avons convenu, avec l'État fédéral, de l'augmentation du quota d'étudiants de 505 à 744. Nous avons également décidé que tous les étudiants actuellement dans le cursus recevront un numéro INAMI et que nos besoins seront calculés au plus proche sur la base d'une objectivation.

Nous avons pris nos dispositions et nos responsabilités pour lutter contre la pénurie. Toutefois, tous les éléments ne relèvent pas que de ma responsabilité. En effet, les Régions ont pour mission d'assurer une meilleure répartition géographique des futurs médecins, notamment en utilisant des fonds d'impulsion pour inciter les jeunes généralistes à s'installer dans les zones où la pénurie est la plus criante.

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, votre réponse constitue une bonne nouvelle pour ces 125 étudiants qui représentent l'excédent par rapport aux 744 numéros INAMI.

Il ne faut pas mêler tous les débats, Madame Vandevoorde: personne ne nie la pénurie qui touche certaines zones rurales ou qui affecte certaines spécialités, mais ce n'était pas le sujet de ma question. Le faible taux de réussite est effectivement regrettable, mais il est plus lié à la préparation des étudiants et non pas à la pénurie.

À ce propos, je ne peux que réjouir de l'arrivée du concours, car ce procédé, sans être plus sélectif que l'examen actuel, permettra de garantir à tous les étudiants qui entameront des études de médecine ou de dentisterie d'obtenir leur numéro INAMI, ce qui représente une avancée importante.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame Sobry, vous dites qu'il n'y a pas de lien entre la pénurie de médecins et l'organisation d'un concours pour les études de médecine. Or, je pense que c'est l'inverse! Est-ce qu'on manque de moyens pour former tous ces jeunes qui ont envie d'entamer ces études en sélectionnant et en limitant drastiquement leur nombre? Ou bien est-ce qu'on considère les besoins criants en termes de soins de santé? Je pense que la question est prise sous le mauvais angle.

Aujourd'hui, des milliers d'étudiants veulent s'engager dans les études de médecine et de dentisterie et ils se préparent. Hier, lors d'un débat organisé par la Fédération des étudiants francophones (FEF), j'ai entendu des témoignages de jeunes qui paient de 1 000 à 3 000 euros en cours préparatoires au concours. Ces jeunes veulent s'engager dans la médecine, ce qui résoudrait les problèmes de pénuries constatés sur le terrain. Pourtant, le gouvernement leur ferme l'accès à ces études, par le biais d'un concours hyperrestrictif.

J'entends que vous vous réjouissez du fait que tous les jeunes qui se lancent dans des études obtiendront un numéro INAMI, une fois qu'ils auront obtenu leur diplôme. C'est la moindre des choses! Imaginez si, à l'issue de longues études, ils n'avaient en plus pas la possibilité d'exercer leur métier! Encore heureux! C'est les étudiants qui ont obtenu cette garantie grâce aux luttes qu'ils ont menées depuis de nombreux mois. Ils peuvent s'en réjouir, même si leur lutte n'est pas finie.

9.10 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mise en place de la charte d'encadrement des baptêmes estudiantins»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, ce mardi, vous avez participé à une journée de réflexion sur les moyens méthodologiques à développer pour encadrer les fêtes étudiantes, notamment les baptêmes. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la rédaction d'une charte qui est en cours depuis plusieurs mois. Le processus a démarré à la suite de plusieurs événements, parfois dramatiques, ayant défrayé la chronique.

Les baptêmes font partie du folklore et de la culture des étudiants. Lorsqu'ils sont bien organisés, ils se déroulent sans encombre. C'est d'ailleurs souvent le cas. Ils servent également à promouvoir des valeurs comme la camaraderie ou la solidarité entre les étudiants.

Quels enseignements avez-vous tirés de la journée de réflexion? Le succès de la charte reposera sur l'adhésion des cercles étudiants à ce texte. Comment réagissent-ils? Avez-vous déjà une idée du nombre de cercles qui comptent y adhérer? Si certains refusent, avez-vous un plan pour néanmoins poursuivre la réflexion avec eux?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je suis en effet très satisfaite de la matinée qui s'est déroulée le mardi 6 septembre et qui a réuni beaucoup de participants: des autorités académiques, des cercles et de nombreuses associations qui ont animé un village durant l'aprèsmidi. Je remercie en particulier les associations O'Yes, Modus Vivendi, les Responsible Young Drivers, Touche pas à ma pote, ainsi que la Fédération des étudiants libéraux (FEL), Liège Province festive et les nombreux opérateurs qui nous ont aidés à faire passer un message de conscientisation.

À cette occasion, nous avons présenté la charte d'encadrement des activités estudiantines et les nouveautés à venir. Lors des événements estudiantins, la charte doit être communiquée aux participants. Les organisateurs doivent également la signer pour garantir qu'elle soit bien transmise.

Madame la Députée, vous avez raison de souligner que l'adhésion sera un facteur crucial. L'objectif n'est pas d'infantiliser les jeunes étudiants, qui sont des adultes libres et responsables de leurs choix. Avant tout, le dispositif a pour but de conscientiser, de responsabiliser et d'inciter les étudiants à réfléchir aux conséquences éventuelles des choix qu'ils vont poser. Si la consommation d'alcool est prévue lors d'un événement de grande ampleur, les organisateurs devront prévoir le retour à domicile en toute sécurité des participants.

De nombreux cercles étaient présents à la journée de mardi et ont souligné qu'ils disposaient déjà d'une charte. Notre objectif est d'établir des principes minimaux et les cercles seront libres d'établir des règles plus contraignantes.

Concernant l'évaluation, j'ai déjà pris rendez-vous avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pour évaluer la charte et déterminer comment elle est reçue sur le terrain.

Vous l'avez également souligné dans votre question d'actualité: il n'existe pas de risque zéro. Par conséquent, nous ne pouvons pas assurer qu'il n'y aura pas de nouvel incident cette année. Il existe cependant une obligation de moyen nous imposant d'être à la hauteur de nos engagements. Nous le devons à la famille et aux amis de l'étudiant qui est décédé l'année dernière. Nous sommes prêts à évaluer la charte et, le cas échéant, à la corriger.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, vous avez précisé qu'il y a une obligation de moyens et nous la devons aux familles, aux étudiants, mais

aussi aux cercles d'étudiants qui font leur travail en toute conscience et avec le sens des responsabilités. Je suivrai ce dossier avec attention. Vous donnez déjà des signes positifs: l'ARES pourra évaluer le texte et l'adhésion des acteurs. Ce sont des preuves de l'engagement autour de cette question.

9.11 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Manuel scolaire prosélyte dans les mains des élèves de deuxième et de troisième années secondaires?»

Mme Diana Nikolic (MR). — Connaissant l'attachement que nous avons tous pour la neutralité de notre enseignement, l'égalité de traitement et le pluralisme dans les écoles, je suis un peu étonnée d'être la seule députée à intervenir sur ce sujet aujourd'hui. Le MR a été fortement interpellé par une interview publiée dans un manuel scolaire distribué dans certaines écoles. Nous y voyons là une chaîne de dysfonctionnements et d'erreurs: d'une part, du côté de l'éditeur, dont on peut croire qu'il connaît son métier puisqu'il s'est engagé en signant une charte à respecter plusieurs obligations et prescrits, ce qui n'a pas été le cas ici; d'autre part, du côté de la personne interviewée, une co-présidente de parti, qui connaît la Constitution et les règles qui garantissent la neutralité, l'égalité et le pluralisme dans les écoles. Le MR pensait que l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles exerçait un contrôle sur les manuels d'apprentissage distribués à nos enfants et enseignants. Ce n'est manifestement plus le cas depuis 2019, c'est-à-dire depuis une décision du précédent gouvernement.

Madame la Ministre, nous devons maintenant rassurer les écoles, les élèves et leurs parents. L'éditeur a reconnu son erreur, retiré le manuel et annoncé qu'il comptait le remplacer. De votre côté, vous avez demandé une enquête. Quelles seront les suites? La charte que les éditeurs doivent respecter n'était manifestement pas suffisamment connue. Que pouvez-vous nous dire à son sujet? Est-elle suffisamment contraignante? Comment la faites-vous respecter? Confirmez-vous que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'assure plus de contrôle sur les manuels en amont? Si un contrôle est prévu en aval, comment s'effectue-t-il? Quelles mesures avez-vous prises ou comptez-vous prendre à moyen et court termes? Je ne souhaite pas polémiquer davantage sur les choix posés par la co-présidente d'Écolo et sur le contenu de cette interview, mais je pense qu'une vigilance et une responsabilité collective nous incombent et qu'un contrôle de l'administration est nécessaire pour éviter ce genre de problème à l'avenir.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Madame Nikolic, je vous remercie de me donner la possibilité d'apporter quelques éclaircissements sur cette question qui a effectivement fait l'objet de nombreux débats. Vendredi dernier, nous n'avions d'ailleurs pas tous les éléments nécessaires à notre disposition pour répondre convenablement aux différentes interpellations.

Tout d'abord, pour les manuels scolaires, deux cas de figure différents peuvent se présenter. Soit nous avons affaire à un manuel scolaire qui entre dans le cadre du dispositif «Manolo» et qui est donc labellisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit il s'agit d'un autre contenu pédagogique qui ne bénéficie pas de cette labellisation.

Commençons par le premier cas de figure. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne reconnaît comme manuels scolaires que ceux qui ont été déposés par l'éditeur dans le cadre du dispositif «Manolo». Les pouvoirs organisateurs ou les écoles qui achètent ces manuels reconnus par la Fédération bénéficient d'une intervention financière. En 2019, le dispositif d'agrément de ces manuels a été modifié. Auparavant, un contrôle a priori de leur contenu était possible. Il était effectué par une commission ad hoc. Cependant, depuis le changement des conditions d'agrément en 2019, les éditeurs s'engagent à éditer du contenu pédagogique qui respecte le prescrit du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions»), ainsi qu'une charte des éditeurs. Celle-ci contient un certain nombre de principes d'égalité et de non-discrimination. Il n'y a donc plus de contrôle a priori, mais un contrôle a posteriori peut avoir lieu en cas de plainte. Si ce dernier révèle que l'éditeur n'a pas respecté la charte, la sanction peut aller jusqu'au retrait du label.

Je pense très sincèrement que, trois ans après l'entrée en vigueur de ce nouveau mécanisme d'agrément, il est temps de l'évaluer. Je m'engage à demander cette évaluation et à en tirer les conclusions. Nous verrons ainsi si nous pouvons renforcer le mécanisme de contrôle, mais aussi, éventuellement, améliorer le contenu de la charte des éditeurs.

Le deuxième cas de figure concerne les publications qui n'ont pas été introduites dans le cadre du dispositif «Manolo» et qui ne sont donc pas des manuels scolaires au sens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cas, le principe constitutionnel de liberté pédagogique s'impose. Autrement dit, le pouvoir régulateur n'a pas son mot à dire. Les pouvoirs organisateurs agissent en pleine responsabilité: ils doivent respecter les prescrits légaux, c'est-à-dire la loi sur le Pacte scolaire, mais également, dans le cas de l'enseignement officiel, les décrets relatifs à la neutralité. Il n'y a donc pas non plus de contrôle a priori dans ce cas de figure, mais une sanction est possible à la suite d'une plainte concernant un contenu problématique. «Tangram» relève du deuxième cas de figure. Ce manuel n'a pas été introduit dans le cadre du dispositif «Manolo» et les pouvoirs organisateurs qui l'utilisent ne bénéficient d'aucune intervention financière.

Dans le cas d'une plainte pour suspicion de propagande politique, c'est la Commission du Pacte scolaire qui est l'organe compétent à saisir et qui vérifie s'il y a bel et bien infraction à la loi sur le Pacte scolaire. C'est une loi qui interdit toute propagande politique. Nous avons donc saisi cet organe. Notons cepen-

dant qu'entre-temps, les éditions Plantyn ont reconnu leur erreur et ont immédiatement décidé de retirer le passage litigieux du manuel scolaire en question dans sa version numérique. Elles se sont engagées à modifier les versions papier dans la foulée.

Nous allons évidemment garder cette affaire à l'œil à l'occasion de son examen par la Commission du Pacte scolaire, car il est important d'en tirer une jurisprudence. Hormis cet examen, l'affaire peut être considérée comme réglée.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments d'information précieux. Ce que vous venez d'expliquer est de nature à rassurer, ce qui est important. Le manuel concerné ne relavait donc pas du dispositif «Manolo». Néanmoins, si je vous comprends bien, dans le cadre de ce dernier, des dérives pourraient être possibles puisqu'il n'y a plus de contrôle a priori et qu'il n'y a pas non plus de contrôle systématique a posteriori.

J'entends que vous allez procéder à une évaluation, ce qui est essentiel aux yeux du MR. Un contrôle, d'une part, du respect des prescrits de la réglementation et, d'autre part, des outils mis à la disposition des écoles et des équipes pédagogiques est nécessaire. En tant que politiques, nous devons être vigilants quant aux moyens de communication que nous choisissons, mais aussi quant au fond. Au-delà de cet exemple très fort, qui est peut-être le sommet de l'iceberg, nous devons passer en revue l'ensemble des contenus pour être sûrs qu'une partie du fond ne va pas à l'encontre de l'objectif. Il convient de recadrer le processus pour permettre le développement de l'esprit critique et d'éviter la communication unilatérale, qui va à l'encontre des valeurs que la Fédération Wallonie-Bruxelles prône pour ses écoles et ses élèves.

- 9.12 Question de M. Michael Vossaert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réflexion à mener sur la future réforme des rythmes scolaires journaliers»
- 9.13 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réflexions autour de la réforme des rythmes scolaires»
- M. le président. Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (Assentiment)
- M. Michaël Vossaert (DéFI). L'avis n° 3 du Groupe central préconisait déjà, dans le cadre du tronc commun, l'instauration d'une journée consacrée aux activités parascolaires. Il peut s'agir d'activités sportives, culturelles ou encore artistiques.

Récemment, le Groupe du vendredi, soutenu par la Fondation Roi Baudouin (FRB), a même avancé une proposition visant à intégrer ces activités dans une semaine de six jours. Il serait important de discuter de cette proposition au cours des prochaines semaines, car elle peut constituer une réponse au problème

de l'inégalité scolaire. En effet, outre le temps passé en classe, les activités en dehors de l'école ont aussi leur importance. La participation à une activité sportive, culturelle ou artistique développe des talents et compétences autres que ceux repris dans les référentiels. Il conviendra d'avancer sur la base de cette proposition.

Évidemment, toute réforme a des conséquences, comme l'a montré la concertation avec les secteurs lors de la réforme des rythmes scolaires. Selon une étude commandée par la FRB, si le gouvernement s'engage dans une réforme telle qu'envisagée ici, il faudra assurer la concertation avec le monde parascolaire et, partant, réfléchir à la manière d'engager cette concertation. Madame la Ministre, connaissez-vous les conclusions de cette étude? Si elles ne sont pas encore disponibles, dans quel délai pouvons-nous espérer les obtenir afin de faire progresser le débat?

Mme Latifa Gahouchi (PS). – La lutte contre les inégalités est le principal objectif de toutes les réformes prévues dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Lorsqu'une nouvelle réforme est mise en œuvre, il faut laisser du temps eu temps, du temps aux familles, aux parents, aux équipes éducatives, aux associations, pour qu'ils en tirent les bénéfices. Notre Parlement a voté il y a quelques mois une réforme importante des rythmes scolaires. Elle vient d'être mise en œuvre puisque les élèves sont rentrés le 29 août. Il faut que les familles et les écoles s'y adaptent.

Après une telle réforme, il semble inopportun à mon groupe de proposer immédiatement une nouvelle réforme qui risquerait d'engendrer un certain chaos dans nos écoles. Toutefois, entamer une réflexion sur le parascolaire est important. Les activités proposées par les associations et les académies sont nombreuses et il est essentiel qu'elles soient poursuivies et qu'elles tendent vers la gratuité. Pour mon groupe, toute réflexion doit s'inscrire dans la lutte contre les inégalités et aboutir à la gratuité, qui est un droit constitutionnel. Madame la Ministre, où en sont les réflexions que vous menez avec les acteurs du monde parascolaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Madame et Monsieur les Députés, permettez-moi d'être extrêmement claire sur deux points: il n'entre pas dans mes intentions ni de mener une réforme des rythmes journaliers sous cette législature ni de faire peser de nouveaux frais sur les familles dans un contexte de crise économique.

Nous menons bien sûr une réflexion, mais de manière sereine, comme il se doit: effectivement, nous devons nous en donner le temps et les moyens. À cet égard, un travail a été entamé avec la FRB, grâce auquel nous disposons désormais d'un cadastre des bonnes pratiques en matière de rythmes journaliers, tant dans les écoles que dans les services de l'accueil temps libre (ATL).

Sur cette base, Mme Linard, chargée de l'accueil extrascolaire, et moi-même avons élaboré un appel à projets afin d'étendre ces bonnes pratiques dans les écoles et, *in fine*, d'identifier les conditions de faisabilité d'une réforme des rythmes journaliers. Nous nous attendons à ce que les projets puissent démarrer en septembre 2023, ce qui nous permettra, à la rentrée de 2024, de disposer des premières conclusions qui alimenteront les réflexions du futur gouvernement.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, mon groupe ne préconise pas l'application d'une réforme dans l'immédiat, mais plutôt de mener une réflexion. Vous avez précisé l'agenda et mentionné l'appel à projets. Nous vous interrogerons lors de son évaluation et des résultats des travaux que vous menez en concertation avec la FRB.

Mme Latifa Gahouchi (PS). — Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse qui, évidemment, nous rassure. Je vous remercie pour le calendrier. Des réformes importantes doivent évidemment suivre un long processus de concertation avec les représentants des milieux concernés. Je vous remercie aussi d'avoir déclaré que cela ne se fera pas durant la présente législature, car il faut donner le temps à la FRB de mener la réflexion et que cet appel à projets donne des résultats.

En revanche, vous avez raison de demander un cadastre des bonnes pratiques. En effet, dans l'enseignement secondaire, l'abaissement des périodes de cours à 45 minutes permet ce genre d'activités extrascolaires, réfléchies, instaurées par l'équipe éducative et les élèves. Je suis très intéressée par ce cadastre de bonnes pratiques qui nous offrira une vision beaucoup plus large et nous permettra peut-être de colporter ces bonnes pratiques dans d'autres villes et pouvoirs organisateurs.

9.14 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Menaces du ministre Weyts sur l'école francophone de Renaix»

M. Jean-Luc Crucke (MR). — L'école fondamentale francophone de Renaix a eu la bonne idée d'ouvrir ses travaux le 29 août, comme toutes les écoles de Wallonie et de Bruxelles. Ce fait n'a pas échappé à votre homologue flamand, M. Weyts, pour qui «de wet is de wet». Les foudres du ministre flamand sont tombées directement sur l'école, sur les enseignants, sur les parents qui, par ailleurs, sont très contents de l'enseignement. Le rappel a été fait sous la menace de sanctions. Le ministre a expliqué que, même si l'enseignement était dispensé en français, l'école appartenait, du point de vue de l'organisation, de l'administration et de la gestion, à la Communauté flamande et qu'elle devait donc observer le rythme scolaire flamand.

Je ne cherche pas à mettre de l'huile sur le feu, mais bien à replacer l'église au milieu du village. Dire «de wet is de wet», est-ce juste? Derrière la loi, il devrait pourtant y avoir un esprit. L'établissement scolaire aurait donc commis un

crime de lèse-majesté: il n'a pas demandé l'autorisation de la Communauté flamande. S'il en est bien ainsi, la page est tournée, les choses ont été dites. Des enseignants wallons font le trajet tous les jours pour se rendre dans cette école. Ils en subiront certaines conséquences, mais au moins la paix reviendra. L'essentiel pour une école est de pouvoir enseigner et éduquer.

Madame la Ministre, avons-nous commis une erreur?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — L'école francophone de Renaix a été un peu trop enthousiaste en suivant les rythmes scolaires francophones puisque cette école ainsi que les huit écoles francophones des communes à facilités dépendent de la Communauté flamande, avec un statut hybride depuis de très nombreuses années. La Communauté flamande est leur pouvoir régulateur, qui les autorise cependant à suivre les programmes et à être soumises à l'inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce qui relève de leur organisation, elles dépendent effectivement de la Communauté flamande et doivent donc s'aligner sur le calendrier scolaire flamand. Inderdaad, de wet is de wet!

M. Jean-Luc Crucke (MR). –En matière climatique, nul ne démentira qu'un statut hybride est préférable. Toutefois, dans l'enseignement, certains doivent encore franchir le pas et je doute que nous parvenions à changer ce statut aujourd'hui.

J'ai toujours eu l'impression – et lorsque l'on vous connaît, c'est plus qu'une impression – qu'un ministre se grandissait en reconnaissant les faits et les éléments juridiques qui en découlent. La situation actuelle est très claire; la Communauté flamande avait raison. Soit! Passons à l'essentiel, à savoir l'enseignement. Punt aan de lijn.

9.15 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Exode des profs d'immersion linguistique»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). — Lors de nos longs échanges concernant la réforme des rythmes scolaires, conformément aux recommandations de la Fondation Roi Baudoin (FRB), nous avons rappelé la nécessité d'établir un calendrier commun en concertation avec les autres Communautés. Aujourd'hui, plusieurs problèmes surviennent. Je peux notamment citer le cas d'une école primaire francophone à Renaix, que le ministre flamand de l'Enseignement, Ben Weyts, menace de sanctionner. Je développerai une question à ce sujet en commission mardi prochain et nous aurons donc l'occasion d'y revenir. J'aimerais également évoquer la fuite des enseignants néerlandophones ou germanophones qui donnent cours en immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles. À quelques exceptions près, je constate la prégnance de ce problème en Wallonie picarde, mais aussi dans des écoles d'immersion en langue allemande. En plus

des pénuries déjà existantes, les écoles se retrouvent privées des enseignants dont le rôle est d'éduquer dans une autre langue.

Madame la Ministre, combien d'écoles ne peuvent-elles plus organiser, entièrement ou partiellement, l'immersion en raison de cette fuite? Les écoles concernées peuvent-elles enseigner en français des matières normalement dispensées dans une autre langue? Des démarches particulières doivent-elles être entreprises pour ce faire? N'y a-t-il pas un risque de concurrence entre les écoles qui ont pu garder leurs enseignants et les autres? Quelles actions allez-vous mener pour enrayer cet exode problématique à l'heure actuelle? Nous parlons souvent de la nécessité d'élever des enfants bilingues et cette problématique ne fait qu'entraver le processus.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Madame la Députée, effectivement, nous avons déjà de nombreux échanges sur ce sujet. Je m'étais engagée à être attentive à l'évolution de la situation des écoles en immersion. En effet, la situation telle qu'elle est à la rentrée va évoluer en cours d'année et nous devons également l'envisager à moyen et long termes.

Je me suis adressée aux différentes fédérations de pouvoirs organisateurs et à quelques pouvoirs organisateurs d'envergure. Pour l'instant, aucun représentant n'a relevé de difficulté particulière. Cela ne veut pas dire que le recrutement des enseignants en immersion est aisé, mais qu'il est, dans les grandes lignes, similaire à celui des autres années. Chaque année, le recrutement est difficile, mais aucun problème significatif – tel que celui que vous pointez, où une école a dû renoncer à l'immersion linguistique – n'a été rapporté. J'ai demandé à chacune des fédérations de pouvoirs organisateurs de collecter des chiffres plus précis et exhaustifs pour connaître les écoles dont les équipes sont au complet à la rentrée. Les seuls chiffres définitifs que j'ai pu obtenir m'ont été fournis par le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), puisqu'il s'agit d'un pouvoir organisateur unique. Parmi les 270 enseignants en immersion linguistique néerlandophone au sein de ce réseau, un seul départ a été déploré. Objectivement, c'est une très bonne nouvelle. Pour le reste, nous n'avons pas encore de chiffres définitifs et je reste donc prudente.

Il me revient que certains enseignants ont souhaité rester pour voir comment la situation allait évoluer au sein de leur famille; d'autres sont sans enfant ou n'ont pas d'enfants en âge de scolarité obligatoire. Les cas de figure sont multiples et les équipes se composent de la meilleure façon possible, dans l'optique de trouver des solutions là où se posent des difficultés. Cela étant, la pénurie est une réalité que je ne conteste pas. Différentes mesures spécifiques concernant notamment la pénurie de professeurs de langues sont à l'étude. Certaines doivent suivre leur parcours législatif ou faire l'objet de concertations. Ce matin encore, nous avons approuvé en deuxième lecture une série de mesures relatives à la pénurie. Je vous assure que nous n'allons pas ménager nos efforts, car les

défis sont très nombreux. Au regard de la situation en Flandre, nous savons que le défi est énorme.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). — Madame la Ministre, un coup de sonde n'est pas suffisant. Nous avons besoin d'un cadastre complet et il s'agit d'interroger l'ensemble des écoles. Certains établissements — c'est le cas à Mouscron — ont réussi à s'organiser en décidant de n'ouvrir qu'une classe sur deux à l'immersion linguistique. Dans l'autre classe, l'enseignement sera dispensé en français en première année secondaire. Autour de moi, de nombreux enseignants ont fait le choix de partir. Certains ont décidé d'attendre encore un an ou deux avant de se prononcer, espérant que les autres Communautés suivent l'exemple de notre Fédération. Compte tenu de la ligne politique suivie par le ministre Weyts et à entendre son discours, cette éventualité semble pourtant improbable dans les années à venir.

Entre-temps, une partie des enseignants en immersion est partie cette année. D'autres suivront l'année prochaine, voire en cours d'année 2022-2023 si des opportunités se présentent. Il faut prendre le temps de bien analyser les propositions de la FRB, car lorsque j'entends Mme Gahouchi s'exprimer à propos des rythmes journaliers, j'en viens une nouvelle fois à déplorer les décisions prises dans le dossier de l'immersion linguistique. Si nous avions pris le temps et respecté les recommandations de la FRB en termes de concertation et d'échanges concrets, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

- 9.16 Question de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Augmentation du coût de la rentrée scolaire»
- 9.17 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Frais scolaires»
- M. le président. Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (Assentiment)

Mme Alice Bernard (PTB). – Ce n'est pas un scoop, l'inflation donne le tournis. Tous les prix s'emballent, y compris ceux du matériel scolaire et les autres frais liés à la rentrée scolaire.

D'après une étude de la Ligue des familles, la rentrée scolaire coûtait, l'année dernière, 135 euros pour un enfant scolarisé dans l'enseignement maternel, 255 euros pour un enfant scolarisé dans l'enseignement primaire, 420 euros pour un enfant scolarisé dans l'enseignement secondaire général et 690 euros pour un enfant scolarisé dans l'enseignement secondaire professionnel. D'après l'étude, les prix ont augmenté de 10 % à 20 % cette année.

De nombreux parents ont dénoncé la situation, comme Valérie sur RTL-TVI. Valérie a dû débourser 1 500 euros pour la rentrée scolaire de ses trois enfants dans l'enseignement secondaire. Les parents ne s'en sortent plus et sont angoissés par rapport à l'avenir.

L'étude de la Ligue des familles montre aussi que de grandes inégalités persistent. Certaines écoles font de gros efforts pour tendre vers la gratuité et leurs élèves n'ont quasiment rien à payer. D'autres pourtant continuent à exiger jusqu'à 1 000 euros par enfant. La situation est évidemment intolérable. Même dans les écoles maternelles, où la gratuité des fournitures a heureusement été instaurée, des frais supplémentaires continuent à être réclamés pour un enfant sur deux.

En ce qui concerne le matériel informatique, surtout dans l'enseignement secondaire, l'école devait jusqu'ici fournir le matériel aux enfants. Or, Madame la Ministre, votre gouvernement a décidé l'an dernier que les écoles seraient dorénavant autorisées à demander aux parents d'acheter ce matériel. Si l'achat de matériel informatique est facultatif, les écoles insistent beaucoup auprès des parents pour qu'ils équipent bien leurs enfants. Par conséquent, les parents achètent des ordinateurs.

Qu'avez-vous fait pour aider les parents à faire face à toutes ces augmentations? D'autres mesures sont-elles encore prévues? Pourrions-nous imaginer que la Communauté française aille frapper à la porte des Régions pour leur demander d'accorder une allocation de rentrée extraordinaire pour chaque enfant de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Chaque rentrée scolaire apporte son lot de difficulté financière face aux frais scolaires. Cependant, cette rentrée-ci est différente en raison de la hausse des coûts liés à l'énergie. Le niveau de pauvreté risque d'augmenter et l'inflation crée une situation plus qu'instable pour les familles.

La très bonne étude menée par la Ligue des familles révèle les difficultés auxquelles font face les familles. Elle mentionne les frais de matériel scolaire et, plus particulièrement, les frais de matériel informatique, les sorties avec nuitées ou encore les frais imposés dans les filières techniques. L'étude révèle également le non-respect, dans certains cas, des règles en vigueur concernant la gratuité de l'enseignement. Les écoles doivent veiller à la bonne information des parents au sujet des coûts scolaires et se garder de demander à l'élève de jouer le rôle d'intermédiaire entre l'école et les parents lorsqu'il s'agit d'argent. La Fédération Wallonie Bruxelles doit jouer un rôle de garant des règles qui s'appliquent aux frais scolaires.

Madame la Ministre, au-delà du simple constat que tire la Ligue des familles, comment comptez-vous garantir la gratuité scolaire d'ici la fin de la législature? La gratuité est un engagement inscrit dans la Déclaration de politique commu-

nautaire (DPC). Bien sûr, le chemin sera semé d'embûches et de questionnements, mais il est indispensable de le prendre.

Par ailleurs, il me semble assez hasardeux d'affirmer que nous reviendrons à la promesse de la gratuité scolaire dès la législature suivante. Notre message doit être très clair. Nous devons accompagner le Pacte pour un enseignement d'excellence sur le long terme. C'est en tout cas le souhait de mon groupe.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — La gratuité scolaire figure parmi les mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elle a déjà été mise en œuvre dans l'enseignement maternel grâce à un financement de 10 millions d'euros. Ma volonté est d'étendre progressivement la gratuité scolaire à l'enseignement primaire. Cet objectif est d'ailleurs repris dans la DPC. La Ligue des familles reproduit et soutient différents scénarios sur lesquels nous travaillons.

Pour étendre la gratuité à l'enseignement primaire, des moyens budgétaires sont nécessaires afin de soutenir les écoles. Pour l'instant, il n'y a pas de consensus politique à ce sujet, car la Fédération Wallonie-Bruxelles a dû faire face à des difficultés budgétaires importantes l'année passée. Nous poursuivrons la discussion dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, nous travaillons toujours à l'instauration de mesures complémentaires, non coûtantes, à savoir l'établissement de plafonds pour les sorties et les voyages scolaires. Ce dossier a une forte charge symbolique et il convient de tenir compte des différences de pratiques entre écoles. C'est loin d'être simple, mais il est important de travailler sur ces deux fronts.

Madame Bernard, nous avons pris deux mesures pour répondre à la situation tout à fait particulière des familles confrontées à la crise énergétique.

Premièrement, j'ai adressé une circulaire à toutes les directions d'écoles pour leur demander de privilégier les options les moins coûteuses lorsque des frais sont demandés aux parents, pour des sorties ou des voyages scolaires, par exemple. Il me semblait important, symboliquement, de rappeler aux écoles que nous vivons une situation exceptionnelle et qu'il convient, plus que jamais, de limiter les frais qu'elles demandent aux parents.

Deuxièmement, j'ai chargé les directeurs des établissements d'enseignement secondaire de faire la promotion du dispositif d'allocations d'étude afin que chaque parent soit informé de son existence, des conditions d'octroi et des modalités d'introduction d'un dossier. Les prochaines semaines et le conclave budgétaire orienteront la suite de nos démarches.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, j'entends bien votre volonté d'étendre la gratuité scolaire. C'est une bonne chose, mais comme vous l'expliquez vous-même, vous n'y êtes pas encore. Il n'y a toujours pas de con-

sensus à ce sujet au sein du gouvernement, alors que cet objectif figure dans la DPC. Nous pensions que la gratuité scolaire serait effective cette année, mais ce n'est pas le cas.

Vous avez indiqué qu'un travail est en cours pour établir des plafonds pour les sorties scolaires. N'oublions pas la taxe «Tartines», aussi appelée «droit de chaise».

Des études sont en cours et vous avez envoyé quelques circulaires, mais cela ne suffira pas pour répondre aux besoins de tous les parents et de toutes les directions. Le Service général de l'inspection (SGI) ne parvient manifestement pas à tout inspecter, puisque les règles ne sont pas toujours respectées. Les parents et les directions se retrouvent finalement bien seuls face à l'augmentation de leurs factures. C'est inacceptable.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). — Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Vous avez bien fait de rappeler que l'engagement a été respecté en ce qui concerne l'enseignement maternel. Le gouvernement a dégagé dix millions d'euros, ce qui constitue un progrès réel dans le chantier de la gratuité scolaire. Contrairement au PTB, mon groupe essaie concrètement de faire avancer ce dossier complexe. Vous avez rappelé les différentes mesures non coûtantes, qui sont importantes, ainsi que les moyens qui devront être dégagés par le gouvernement pour que la gratuité soit effective. Nous serons à vos côtés pour que l'objectif soit atteint.

10 Prise en considération

M. le président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne, déposée par Mme Nikolic et consorts (doc. 426 (2021-2022) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret conjoint à la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement. (Assentiment)

11 Proposition de résolution relative à la nécessité de préserver partout la liberté de la presse en veillant à la protection des journalistes et de soutenir toute initiative visant à la désignation d'un représentant spécial auprès du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité des journalistes (doc. 348 (2021-2022) n°s 1 et 2)

11.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

M. Bellot, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Leiner Montero et Dilia Contreras en Colombie, Abu Akleh en Palestine ou encore Frédéric Leclerc-Imhoff en Ukraine: ces quatre personnes, comme les 35 autres depuis le début de cette année, se sont injustement fait ôter la vie, parce qu'ils faisaient leur travail – informer les citoyens –, parce qu'ils étaient journalistes ou travailleurs des médias.

Ces actes ne se limitent pas à cette année, puisque ces dix dernières années, selon Reporters sans frontières, plus de 1 100 journalistes et collaborateurs ont été tués en raison de leurs fonctions. Les statistiques et témoignages des assassinats, des arrestations, des emprisonnements ou encore des menaces à l'égard des journalistes et collaborateurs des médias, démontrent l'ampleur des attaques contre leur sécurité physique.

Ce constat terrible m'interpelle singulièrement – je suis moi-même journaliste de formation – et je ne peux que partager cette phrase de James Barry: «Chaque journaliste tué ou neutralisé par la terreur est un observateur de la condition humaine en moins. Chaque attaque déforme la réalité en créant un climat de peur et d'autocensure». Comme le précisent l'article 25 de notre Constitution et le droit international, la liberté de la presse, tout comme la liberté d'expression, est un droit fondamental et est l'une des clés de voûte d'une société démocratique. En effet, les médias ne sont pas voués à demeurer simplement des observateurs: ils mènent un travail précieux de vigilance du bon fonctionnement de la démocratie et permettent d'en dénoncer les abus dans leur rôle de «chiens de garde», comme les surnomme la Cour européenne des droits de l'homme.

Les garanties accordées à la presse sont donc indispensables. Les journalistes sont une des pierres angulaires de la liberté de la presse: leur accorder toutes les protections nécessaires à leur mission d'information du grand public est donc un enjeu politique majeur. Il est fondamental de réagir à cette problématique au niveau international. Il nous semble aujourd'hui évident que l'adoption d'un cadre légal adapté, à ce niveau, ainsi que la création d'un comité international pour la sécurité des journalistes, constitue une solution constructive.

À cet égard, le groupe PS estime que la proposition de convention internationale de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), représentant plus de 600 000 professionnels dans le monde, doit être soutenue par le plus grand nombre possible d'États. C'est pour cette raison que nous avons proposé quelques amendements au texte initial.

Il est important de souligner que les femmes journalistes sont également confrontées à des difficultés de plus en plus importantes, ce qui nécessite une approche de genre. En effet, elles font face à des risques d'attaques, allant des agressions sexuelles au harcèlement en ligne. C'est un point majeur, car le cyberharcèlement est un véritable fléau et les victimes sont de plus en plus nombreuses.

Conscients de ces problèmes, nous avions également soutenu, avec les partis de la majorité, un texte de résolution relative à la sensibilisation, à la prévention et à la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique. Face à ce problème, véritable entrave à la liberté de la presse, cette proposition de résolution plaide pour une sensibilisation accrue au sujet des agressions subies par les journalistes et travailleurs des médias ainsi que pour un renforcement de la lutte contre ces mêmes agressions, en ce compris le harcèlement.

En conclusion, eu égard à notre attachement en tout temps à la liberté de la presse, qui est l'un des piliers essentiels d'une société démocratique, eu égard à la compétence des médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette proposition de résolution est un signal fondamental que nous voulons envoyer. Ce signal est une impulsion, afin que la préservation de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes devienne une priorité, afin que le gouvernement prenne des mesures concrètes et puisse unir ses forces avec les autres niveaux de pouvoir. Je pense notamment au pouvoir fédéral avec une nouvelle ministre des Affaires étrangères qui sait ce qu'est le travail et la profession de journaliste. Ce niveau de pouvoir doit également prendre des mesures comme la création d'une cellule de référence au sein du ministère de la Justice afin d'assurer un suivi optimal des poursuites contre les auteurs d'agressions envers ces professionnels. Je pense aussi au ministère des Affaires étrangères qui peut soutenir, très concrètement, une initiative comme celle de la FIJ, l'adoption d'un cadre légal international adapté et la création d'un comité international pour la sécurité des journalistes.

Par ailleurs, par cette proposition de résolution, la Fédération Wallonie-Bruxelles a l'opportunité de réaffirmer sa vigilance pour favoriser la liberté de la presse, tout comme elle l'a fait en attribuant cette année le prix de la démocratie à Ensemble, groupe d'aide aux journalistes exilés (En-GAJE). Ce texte est également le fruit d'une coconstruction avec des collègues que je tiens à remercier, notamment Fadila Laanan qui cosigne ce texte avec moi, ainsi que des acteurs de terrain que j'ai eu la chance et l'honneur de rencontrer comme l'Association des journalistes professionnels (AJP), le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), la FIJ, la RTBF ou encore En-GAJE.

Je remercie également tous les parlementaires de la commission des Relations internationales pour leur soutien unanime au texte. Enfin, chers collèges, pour ces femmes et ces hommes qui sont menacés dans leur travail consistant à nous informer, pour la liberté de la presse et notre état de droit, aujourd'hui, nous aurons fait un pas, un pas qui compte.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Sans surprise, le groupe PTB votera en faveur de cette proposition de résolution, comme il l'a fait en commission. La liberté d'expression – dont la liberté de presse est une composante – est importante pour nous. Il s'agit d'une valeur fondamentale dans le monde actuel et qui est inscrite au cœur des droits de l'homme.

Le système économique dans lequel nous vivons a atteint et même dépassé ses limites. Les sécheresses, la canicule et les inondations de l'année passée témoignent d'ailleurs des conséquences environnementales de cette problématique. Sur le plan social, même lorsqu'ils appartiennent à la classe moyenne, les citoyens rencontrent d'énormes difficultés pour payer leurs factures. Sur le plan économique également, de plus en plus de petites et moyennes entreprises (PME), mais aussi d'indépendants ont de gros soucis. Nous devons «changer de logiciel» et aborder tous ces sujets de société sans tabou. Pour mener ces débats, il est important que la liberté d'expression et de la presse soit totalement respectée.

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Cette proposition de résolution est importante et pertinente à mes yeux d'ancien journaliste. Garantie par l'article 25 de la Constitution, la liberté de la presse est essentielle, au même titre que la liberté d'expression. Cette dernière constitue l'un des piliers de la démocratie dont la liberté de presse est le baromètre. Or, depuis quelques années, ce baromètre n'est plus au beau fixe: la liberté de la presse est de plus en plus malmenée, contestée, écornée. Cela ne se passe pas seulement dans de lointains pays régis par de sombres régimes dictatoriaux, mais aussi chez nous, en Europe. En présentant le troisième rapport sur l'État de droit au sein de l'Union européenne il y a quelques semaines, Didier Reynders, commissaire européen à la Justice, affirmait «observer une tendance inquiétante en termes de sécurité des journalistes.» Force est de constater une évolution négative de plus en plus marquée dans ce domaine.

Il faut s'en inquiéter: être journaliste aujourd'hui se révèle de plus en plus périlleux. Une trentaine d'entre eux ont perdu la vie depuis le début de cette année et Reporters sans frontières affirme que pas moins de 1 000 journalistes et collaborateurs de presse sont morts ces dix dernières années alors qu'ils remplissaient leur mission d'information. Ne croyez pas qu'ils soient tous tombés sous les balles alors qu'ils couvraient un conflit armé. En effet, 61 % des journalistes concernés ont perdu la vie dans des pays qui ne connaissaient pas de conflits. Les meurtres et violences physiques ne sont pas les seuls dangers qui guettent cette profession si essentielle au bon fonctionnement de notre État de droit. Les journalistes sont de plus en plus fréquemment pris à partie lorsqu'ils font leur travail. Rappelez-vous, par exemple, ces manifestations contre les mesures sanitaires en pleine crise de la Covid-19. Elles ont eu lieu chez nous, à Bruxelles, non

pas à l'autre bout du monde! À plusieurs reprises, d'anciens confrères – de la RTBF entre autres – ont été menacés, intimidés.

En outre, certains médias ont dû adapter leurs habitudes. Ainsi, dans certains cas, les effectifs envoyés sur le terrain ont été doublés, des gardes du corps accompagnant les journalistes titulaires. Ils ont également été sommés d'éviter de se déplacer à bord de voitures siglées.

C'est sans doute sur internet que la problématique a pris l'ampleur la plus inquiétante. On ne compte plus les journalistes insultés ou menacés et le harcèlement en ligne est devenu monnaie courante. Les femmes en sont effectivement les principales victimes. D'après une enquête de la FIJ, deux tiers des femmes journalistes sont concernées par ce phénomène. À cet égard, je tiens à saluer l'action de la ministre des Médias qui a soutenu la réalisation d'une enquête portant sur le sujet en Fédération Wallonie-Bruxelles. Coordonnée par l'AJP avec le concours de plusieurs universités francophones, cette enquête propose un état des lieux ainsi que de nombreuses recommandations pour combattre ces attaques nauséabondes. Je tiens également à saluer l'initiative prise le 30 septembre 2021 par une quarantaine de médias belges et étrangers, sous l'impulsion de la RTBF et de la VRT. Au travers de la Déclaration de Bruxelles, ces médias se sont engagés à protéger la sécurité des journalistes, la liberté des médias et la démocratie.

Cette proposition de résolution renforce de telles initiatives. Elle démontre l'attachement viscéral de ce Parlement à la liberté de la presse et insiste sur l'absolue nécessité d'agir pour protéger les «chiens de garde» de la démocratie, dont la mission essentielle est d'informer. Monsieur Devin, je vous remercie d'avoir entrepris cette démarche. Vous avez rappelé les principales demandes formulées dans cette proposition que je cosigne. Dans ce cadre, j'insiste sur l'indispensable mobilisation de tous les niveaux de pouvoir. À cet égard, je suis certain que la nouvelle ministre belge des Affaires étrangères aura à cœur de soutenir ces initiatives en vue d'adopter un cadre légal international adapté destiné à assurer la protection des journalistes.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Pour Les Engagés également, la liberté de la presse est un pilier de la démocratie. C'est une évidence qu'il est parfois bon de rappeler, d'autant que nous sommes aujourd'hui confrontés à un phénomène qui érode et menace la liberté de la presse.

L'ONG Reporters sans frontières fait un terrible constat: la liberté de la presse est en déclin à travers le monde. Selon l'ONG, depuis le début de cette année, près d'une quarantaine de journalistes ont été tués dans le monde; huit d'entre eux couvraient le conflit en Ukraine. Mais selon cette même ONG, un autre indice inquiétant tient à la forte augmentation du nombre de journalistes empri-

sonnés. Plus de 500 journalistes se trouvent aujourd'hui derrière les barreaux; c'est le nombre le plus élevé recensé par l'organisation depuis sa création. C'est dire combien la liberté de la presse est menacée!

En Belgique également, la liberté de la presse est en recul. Selon le classement mondial de la liberté de la presse, la Belgique chute de la 11° à la 23° place. En cause: les menaces et intimidations constatées lors des manifestations contre les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19. Ce sentiment d'insécurité est accentué par des violences policières et par les menaces proférées sur les réseaux sociaux, souvent à caractère raciste ou sexiste. La RTBF a très récemment exprimé son inquiétude quant au vide juridique auquel elle est confrontée pour défendre ses journalistes qui sont victimes de harcèlement en ligne. La crise de la Covid-19 a certainement eu un impact négatif sur le classement de la Belgique, mais les défis ne sont pas nouveaux. Certaines difficultés sont malheureusement persistantes.

Les journalistes prennent des risques, parfois au péril de leur vie, pour rapporter à la population une information la plus qualitative, la plus objective et la plus vérifiée possible. C'est pourquoi il convient de les protéger à tout prix.

Dans cette perspective, l'ONG Reporters sans frontières et une coalition de plus d'une centaine d'organisations et de médias réclament la création d'un cadre légal international adapté. Ils plaident également en faveur de la création d'un mécanisme garantissant effectivement l'application de ce cadre légal.

La présente proposition de résolution entend soutenir cette demande. Elle appelle aussi le gouvernement à poursuivre à la fois la réflexion autour de la sensibilisation à la liberté de la presse et la lutte contre les cyberattaques, les intimidations et le harcèlement en ligne. Toute atteinte à la sécurité et à la liberté des journalistes doit être condamnée et ne peut rester impunie. C'est la raison pour laquelle Les Engagés soutiendront bien évidemment cette proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La Journée de la liberté de la presse a eu lieu le 3 mai dernier. Ce fut l'occasion de la publication d'un énième marronnier: le classement mondial de la liberté de la presse, sauf que «cette année, le marronnier a craqué», pouvait-on lire dans l'éditorial du magazine «Médor» de juin dernier. L'équipe de «Médor» poursuit: «Un petit crac, mais un crac quand même.» M. Dispa y a d'ailleurs fait allusion: la Belgique a perdu douze places dans cette liste dressée par Reporters sans frontières. Si la confiance et les garde-fous législatifs restent bons, commente «Médor», les journalistes belges subissent des violences de la part de la police et des manifestants lors de rassemblements, et de fréquentes menaces en ligne ciblant surtout les femmes.

L'AJP s'inquiète également. Elle dit avoir accompagné plusieurs plaintes contre X pour des violences physiques ou des menaces, ou encore du cyberharcèlement. Partout en Europe, on constate le même «crac». Le dernier rapport de la plate-forme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes l'illustrait: sur la carte de la liberté des médias en Europe, les voyants rouges clignotent. En 2021, 82 alertes concernant 35 pays ont été présentées à ladite plate-forme. La hausse est de 41 % en un an. Le moment de déposer cette proposition de décret est, par conséquent, tout à fait opportun.

Je vous remercie, Monsieur Devin, d'en avoir pris l'initiative et de nous y avoir associés. Nous y avons contribué à plusieurs, dont Margaux De Ré. Par avance, je me réjouis de l'unanimité de notre Parlement autour de ce rappel qui a l'air élémentaire, mais qui est en réalité fondamental: la liberté de la presse constitue un des piliers d'une société démocratique. Il faut conscientiser au fait que cette liberté est menacée aujourd'hui, y compris chez nous, pas seulement dans de lointaines contrées. Les journalistes sont en danger: menaces physiques, agressions, espionnage, harcèlements ou pressions, explicites ou plus larvés, pouvant aller jusqu'aux menaces de mort, voire à l'assassinat. Le métier de journaliste est périlleux partout dans le monde.

En commission, nous avons eu l'occasion d'évoquer un certain nombre de situations internationales dramatiques. M. Devin y a déjà fait allusion. Il est également nécessaire de revenir sur ce qui se passe dans l'Union européenne, comme dans notre Fédération. Si la sécurité des journalistes est mise en danger dans le monde dans des régimes autocratiques, elle est également menacée dans les États démocratiques. Des assassinats ont été également commis en Europe, par exemple à Malte en 2017 sur la personne de Mme Daphne Caruana Galizia, ou en Slovaquie en 2018 sur celles de M. Jan Kusiac et sa fiancée, assassinés dans l'exercice de leur fonction. Plus récemment, d'autres encore ont subi le même sort; pourtant, les assassinats ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Les journalistes sont, en réalité, soumis à des pressions constantes, à des formes d'intimidations lorsqu'ils exercent tout simplement leur métier.

La couverture médiatique de certaines manifestations devient problématique pour de nombreux reporters en France, en Grèce, en Pologne ou encore en Espagne. Récemment, des journalistes ont été agressés par des manifestants alors qu'ils couvraient des mouvements qui dénonçaient l'utilisation du pass sanitaire. Des violences policières ont également eu lieu en France en 2019 et en 2021.

Le commissaire européen à la Justice, M. Didier Reynders, s'est exprimé en ces termes: «Il y a une évolution négative de plus en plus marquée par des violences physiques, mais aussi par du harcèlement en ligne, de multiples actions en justice, des pressions, en ce compris celles des politiques. Des pressions sur des

journalistes, des déclarations qui mettent en cause les journalistes ou des magistrats posent problème quand elles viennent de responsables politiques.»

La parole politique joue évidemment un rôle particulier. C'est la raison pour laquelle cet avertissement de M. Reynders mérite la plus grande attention. Il résonne d'ailleurs particulièrement en Fédération Wallonie Bruxelles. Le phénomène est connu: dénigrement, décrédibilisation, pressions, tant de méthodes utilisées sur les réseaux sociaux qui sont problématiques, mais qui, en outre, donnent le signal à la meute qu'elle peut agir librement, légitiment l'hallali et pourraient mener à des violences physiques. Il faut donc entendre les paroles du commissaire européen à la Justice. J'espère qu'il sera aussi entendu en Fédération Wallonie Bruxelles par ceux qui doivent l'entendre, et surtout par certaines personnalités dont la fonction les amène à apparaître au-devant de la scène et qui, trop souvent, dépassent les limites dans leurs rapports avec les journalistes. J'espère que le ministre-président, si cette résolution est votée, prendra ses dispositions pour que les politiques et les journalistes puissent retrouver des rapports apaisés.

Je voudrais aussi évoquer la procédure judiciaire engagée légitimement par la RTBF contre Twitter pour une affaire de harcèlement. Dans un arrêt datant du début du mois de juillet 2022, la juge reconnaissait qu'une condamnation civile pouvait contribuer à diminuer le sentiment d'impunité qui régnait sur les réseaux sociaux. Néanmoins, elle a souligné que le législateur belge imposait aux victimes de se tourner vers le pénal; elle a donc débouté la RTBF et sa journaliste. Nous savons pourquoi la RTBF n'avait pas pris la voie du pénal et nous savons qu'il y a encore du travail à accomplir au niveau fédéral afin de lutter contre les propos haineux et le harcèlement en ligne, comme en France où l'action civile est autorisée et encadrée.

Il faut aussi revenir sur la situation, il y a quelques années, du journal «L'Avenir» et du groupe Nethys en général avant que le gouvernement wallon de l'époque n'assainisse la structure dès son entrée en fonction. Le rachat du journal en 2013 a suscité un questionnement assez lourd. S'en est suivi un cauchemar pour la rédaction, avec la liste noire et les licenciements ciblés qui sont intervenus. Notre Parlement a d'ailleurs mis à l'honneur les journalistes victimes de cette logique mortifère du groupe Nethys. L'appartenance de ce dernier aux pouvoirs publics met d'autant plus en exergue sa responsabilité dans des actions envers les rédactions qui lui appartenaient, bien sûr, mais aussi envers celles dont il n'était pas propriétaire, notamment des chantages relatifs à la publicité dont j'ai reçu plusieurs témoignages à l'époque. Cela montre toute la vigilance nécessaire face à ce genre de situations.

Il y a aussi la technique des actions en justice, comme celle intentée par Ogeo Fund contre David Leloup, journaliste pour *«Le Vif/L'Express»*. Dans de tels cas, le rapport de force économique n'est pas équilibré. Le but de telles actions

n'est d'ailleurs peut-être pas tant une véritable attaque en justice qu'une attaque visant à saper l'énergie et la santé mentale de la personne visée. De tels comportements sont tout à fait problématiques vis-à-vis de la liberté de la presse. Je me réjouis d'ailleurs que la Commission européenne entende s'attaquer aux poursuites judiciaires abusives contre les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, qu'elle qualifie de poursuites «bâillon».

Les développements de la proposition de résolution mettent également l'accent sur la prise en compte de la dimension du genre. En effet, les femmes journalistes sont confrontées à des dangers de plus en plus grands; dans le cadre de leurs fonctions, elles font notamment face à des risques d'agression sexuelle. Le harcèlement en ligne et les insultes sexistes sur les réseaux sociaux sont également visés. Le récent Plan «Droits des femmes» de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes prennent en compte ces enjeux et prévoient des mesures de lutte contre les violences commises à l'encontre des femmes journalistes.

C'est dans ce contexte qu'intervient cette proposition de résolution qui vise à rappeler l'attachement de notre Parlement à la liberté de la presse, à rappeler la condamnation sans équivoque de toutes les attaques et de tous les actes de violence visant les journalistes et les membres des médias, ici comme ailleurs, et à rappeler la nécessité d'agir pour accorder aux journalistes les protections nécessaires à l'exercice de leur mission d'information à l'égard du public. Plusieurs initiatives en ce sens ont déjà été entreprises, tant à l'échelle internationale qu'au sein de notre pays. Cette proposition de résolution marque la volonté de notre Parlement d'aller plus loin en demandant à l'échelle internationale un cadre légal adapté et l'instauration d'un comité international pour la sécurité des journalistes et des travailleurs des médias. Plusieurs organisations ont d'ailleurs proposé des pistes concrètes d'action, notamment la Fédération internationale des journalistes, la plus grande organisation représentative au monde, qui propose l'adoption d'une Convention internationale pour la sécurité et l'indépendance des journalistes et des autres professionnels des médias.

C'est également un devoir collectif, de tout temps, de réagir fermement à chaque fois que se produisent des atteintes à la liberté de la presse et à l'intégrité des journalistes. En parallèle, il convient de renforcer la sensibilisation, de poursuivre le travail en matière de lutte contre les intimidations et le harcèlement, de sensibiliser les journalistes durant leur formation, qu'elle soit initiale ou continue, aux risques des cyber-attaques et du cyber-espionnage.

Enfin, il est important de garder en mémoire qu'un journaliste pour être protégé doit être dans une situation économiquement stable au sein d'une rédaction et a dès lors la force indispensable pour mener les investigations nécessaires pour faire respecter le droit à l'information sans devoir subir de pression financière.

Je conclurai donc en me réjouissant de l'unanimité qui a caractérisé l'adoption de ce texte.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

11.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Il est procédé au vote nominatif.

77 membres ont pris part au vote.

77 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, Mme Alexia Bertrand, M. John Beugnies, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Luc Vancauwenberge, Mme Anouk Vandevoorde, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Mon vote positif n'a pas été enregistré.

M. le président. - Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– La séance est levée à 16h40.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

au ministre Jeholet, par Mmes Ryckmans, de Coster-Bauchau et Grovonius ainsi que par M. Vossaert.

au ministre Daerden, par Mmes Galant, Laffut, Greoli et Roberty ainsi que par MM. Daele, Matagne, Evrard et Crucke;

- à la ministre Linard, par Mmes Bomele, Roberty, Chabbert, Durenne, Pavet, Bernard, Ahallouch, Pécriaux et Galant ainsi que par MM. Köksal, Bellot, Mugemangango, Crucke, Maroy, Léonard et Dodrimont;
- à la ministre Glatigny, par Mmes Ahallouch, Galant et De Re ainsi que par MM. Köksal, Crucke, Disabato, Demeuse, Fontaine, Witsel, Evrard, Maroy et Janssen;
- à la ministre Désir, par Mmes Ahallouch, Chabbert, Gahouchi, Kapompole,
 Galant et Mathieux ainsi que par MM. Di Mattia, Luperto, Douette, Crucke et
 Luperto.